

OFIS store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760 + Imprimante HP 1515

145.000 CFA

STOCK LIMITÉ

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offers

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

LA SEMAINE AFRICAINE

64^{ème} année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3553 du Mardi 15 Décembre 2015 - 64^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Exploitation pétrolière

Le chef de l'Etat a officiellement lancé la mise en production de Moho Nord phase 1 bis

Le champ pétrolier Moho nord (P.3)



La presse congolaise en deuil

Le journaliste Grégoire Biyoko n'est plus

Grégoire Biyoko, journaliste retraité de l'A.c.i (Agence congolaise d'information), est décédé, jeudi 10 décembre 2015, au C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville, où il était hospitalisé, à la suite d'une crise d'A.v.c (Accident vasculaire cérébral). La veillée mortuaire se tient au n°10 de la rue Mampila, à Moukondo, à Brazzaville, non loin de l'école primaire. Journaliste chevronné, Grégoire Biyoko a travaillé à l'A.c.i, de 1981 à 2012, traitant des questions économiques. Il a assumé, successivement, les responsabilités de chef de service économique et de la documentation. Il a, aussi, collaboré au bimensuel «Le Défi Africain» et au magazine «Le Métropolis». La rédaction de «La Semaine Africaine» présente ses condoléances à la famille éprouvée, notamment à son épouse et ses enfants. La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.

Unoc (Union nationale des opérateurs économiques du Congo)

Le ministre des finances accusé d'être le responsable de la rupture du dialogue



(P.5)

Journée internationale des personnes handicapées

Joëlle Poaty condamne les violences faites aux enfants

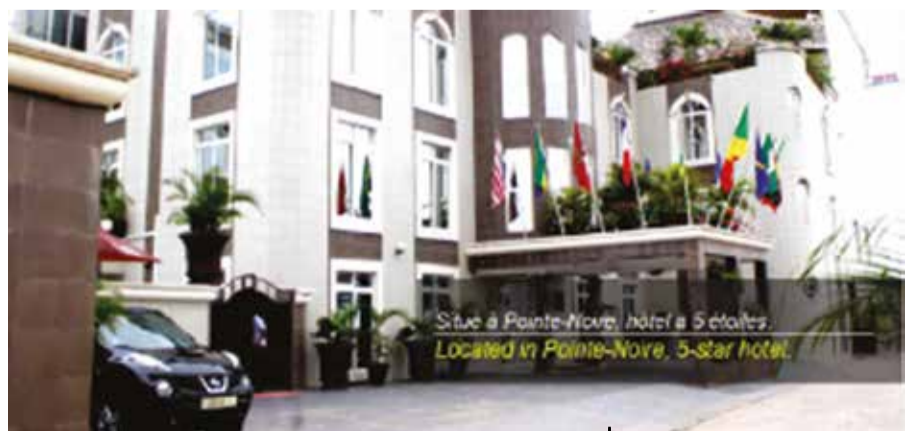


(P.3)



Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où ! Choisissez

OKEN PALACE HOTEL



Gouvernance électorale

Le Frocad et l'I.d.c tiennent à un climat apaisé des élections libres et équitables

(P.3)



DEVEL SA: Calendrier des formations du 1^{er} trimestre 2016

(P.11)

Semaine de fête, semaine de fête
Avec le journal La Semaine Africaine
 Profitez de nos tarifs abordables, pour annoncer, faire connaître vos produits, pour les promotions diverses...
 Renseignements:
 05 528 03 94 / 06 889 98 99 / 01 200 00 29



United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

REPRESENTATION EN REPUBLIQUE DU CONGO

Boite postale 1093 Tel.: 06 808.13.24./05 737.37.03
6. rue du 18 mars 1977
Quartier Mission Catholique Sacré Email: cobbr@unhcr.org
Centre- Ville Brazzaville

**A VIS DE VACANCE DE POSTE
INTERNE/EXTERNE 005/2015**

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés en République du Congo procède au recrutement d'un(e) :

Titre du Poste: Administrateur National de Protection

Numéro du Poste: 10002980

Catégorie: NOA

Lieu d'affectation: Brazzaville, Congo

Date d'entrée en Fonction: Immédiate

Durée d'affectation: Un an (01)

Date limite: 22 décembre 2015

1. Description de tâches:

Sous la supervision directe de l'Administratrice de Protection, le ou la titulaire de ce poste sera chargé (e) des attributions suivantes :

- S'enquérir de l'évolution de la situation politique, sociale, économique et culturelle qui ont un impact sur l'environnement de protection;
- Appliquer systématiquement le droit tant national qu'international, les politiques en vigueur de l'ONU/HCR et du Comité permanent inter organisationnel, les normes et le code de conduite;
- Aider à commenter la législation existante et les projets de droit concernant les personnes relevant du mandat du HCR;
- Conseiller et orienter les personnes relevant du mandat du HCR sur le plan juridique et sur des questions relatives à leur protection; travailler avec les autorités compétentes pour assurer la délivrance des documents personnels pertinents ;
- Procéder à l'éligibilité et à la détermination du statut des personnes relevant du mandat du HCR, conformément aux normes et procédures du I-ICR et aux principes de protection internationale;
- Promouvoir et contribuer aux mesures d'identification, de prévention et de réduction des cas d'apatridie;
- Contribuer au plan de protection de l'enfance au niveau national dans le cadre de la stratégie de protection;
- Contribuer au plan d'éducation au niveau national dans le cadre de la stratégie de protection;
- Contribuer à l'élaboration des politiques globales régionales/ internationales de protection et des normes;
- Mettre en oeuvre et faire le suivi des procédures (SOP) pour toutes les activités de protection/ et les solutions ;
- Gérer les cas individuels de protection, y compris ceux sur la SGBV et protection de l'enfance. Suivre et intervenir en cas de refoulement, d'expulsion et autres incidents de protection;
- Évaluer les besoins de promotion et trouver des solutions durables pour le plus grand nombre possible de personnes relevant du mandat du HCR par le rapatriement volontaire, l'intégration locale et le cas échéant, la réinstallation;
- Évaluer les besoins de réinstallation et appliquer des priorités pour la réinstallation des personnes et des groupes de réfugiés et autres personnes relevant du mandat du HCR;
- Contribuer à la conception, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des programmes avec les partenaires opérationnels en application des principes d'Age, de Genre et de Diversité;
- En collaboration avec les partenaires opérationnels, contribuer et faciliter le programme de sensibilisation axé sur les résultats avec des partenaires sectoriels et/ou groupes des partenaires;
- Contribuer et faciliter la gestion efficace de l'information à travers la fourniture de données ventilées sur les populations relevant du mandat du HCR et leurs problèmes;

- Contribuer aux initiatives de renforcement des capacités pour les communautés et les individus afin de faire valoir leurs droits;
- Participer à des initiatives de renforcement des capacités des autorités, des institutions et des ONG concernées de façon à promouvoir la législation et les procédures nationales de protection;
- S'acquitter de toutes autres tâches qui lui sont confiées.

2. QUALIFICATIONS REQUISES:

- Etre de nationalité Congolaise (RC) ;
- Avoir un casier judiciaire vierge ;
- Etre titulaire d'un diplôme universitaire en Droit, Sciences Politiques ou domaine similaire;
- Avoir la maîtrise du français et de 1' anglais.
- Avoir de bonnes connaissances de 1'outil informatique ;
- Avoir une parfaite maîtrise de des deux langues locales et une très bonne connaissance des habitudes locales/coutumes du pays.

3. COMPETENCES SOUHAITEES:

- Disposer d'une expérience de travail d'au moins 2 ans dans le domaine.
- L'expérience de travail aux Nations Unies/UNHCR est un atout considérable.
- Faire montre de discrétion et savoir gérer des dossiers confidentiels sensibles;
- Etre disponible, flexible et capable de travailler en équipe dans un milieu multiculturel.

4. DEPOT DE CANDIDATURE:

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- Une lettre de candidature et un curriculum vitae portant une adresse électronique;
- Photocopies des diplômes et attestations;
- Copies des certificats de travail justifiant 1'expérience professionnelle ;
- Une notice personnelle des Nations Unies (P II) à jour, signée. Document disponible sur internet: http://www.unhcr.fr/pages/4aae62_1d24b.html

5. CONDITIONS:

Les personnes intéressées par cette annonce doivent envoyer leur demande sous pli ferme aux adresses suivantes :

-Représentation de l'UNHCR en République du Congo à Brazzaville: 6, rue du 18 mars 1977-Quartier Mission Catholique Sacré-Coeur, Centre-ville, B.P 1093 Brazzaville.

Ou

- Aux Bureaux de Terrain de l'UNHCR à Impfondo et Betou aux adresses suivantes:

- 336, avenue Denis SASSOU NGUESSO, Quartier MOUNGOUNGUI-IMPFONDO.

-Quartier CA METRES-Betou.

Les fonctionnaires du HCR désireux de postuler voudront bien se référer aux règlements du PPAL du 15 Juin 2012 sur l'éligibilité à postuler à la catégorie des Administrateurs Nationaux.

Veuillez porter la mention suivante sur l'enveloppe «A VIS DE VACANCE DE POSTE INTERNE 005/2015» Seules les personnes présélectionnées seront convoquées pour entretien et aucun dossier ne sera rendu aux candidats. Ne joignez donc que des photocopies.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Les demandes de candidatures seront reçues tous les jours ouvrables, entre 8h00mn et 17h 30mn.

Fait à Brazzaville, le 09 décembre 2015

L'ADMINISTRATION DU HCR

Exploitation pétrolière

Le chef de l'Etat a officiellement lancé la mise en production de Moho Nord phase 1 bis

Lors d'un séjour de travail à Pointe-Noire, le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, en compagnie de son épouse, Mme Antoinette, a procédé, vendredi 11 décembre 2015, au lancement officiel de la mise en production du champ pétrolier appelé «Moho Nord phase 1 bis», situé à 75 kilomètres au large de Pointe-Noire, et d'une capacité de production de 40.000 barils pétrole par jour. C'était au cours d'une cérémonie en présence d'une douzaine de membres du gouvernement, dont le ministre des hydrocarbures, Jean-Marc Thystère-Tchicaya, des autorités locales, du directeur général du groupe Total, Patrick Pouyanne, des responsables des autres sociétés, dont Jérôme Koko, Directeur général de la S.n.p.c (Société nationales des pétroles du Congo). De même, dans l'après-midi, il a posé la première pierre relative à la construction de l'Université catholique du Congo, à Liambou.

Ainsi donc, la société Total E&P Congo a mis en production, avant la fin de l'année 2015, le gisement Moho Nord, dans sa phase 1 bis, exploité en partenariat avec Chevron Congo (31,5%) et la S.n.p.c (15%). La filiale du groupe français ayant 53,5%.

Lancée en mars 2013, l'exploitation de ce gisement situé à des profondeurs d'eau allant de 750 à 1200 mètres a été un grand défi technologique pour le groupe français. Moho Bilondo Phase 1 bis est le premier projet du permis offshore Moho Bilondo. Le deuxième projet, Moho Nord, entrera en production, selon la société Total E&P Congo, avant fin 2016. Les deux projets vont permettre de produire 140.000 barils par jour.

Le développement de ces deux projets a nécessité une véritable prouesse technologique et un important investissement de 10 milliards de dollars (environ 5000 milliards de francs Cfa). Moho Phase 1bis a nécessité le forage de 11 puits sous-marins, avec l'installation de

deux pompes sous-marines multiphasiques les plus puissantes au monde.

La deuxième activité du chef de l'Etat à Pointe-Noire a été la pose de la première pierre pour la construction de l'Université catholique du Congo, à Liambou, dans le district de Loango (département du Kouilou).

Lors d'une rencontre avec les sages et cadres ressortissants du Kouilou, au palais du peuple, à Brazzaville, le vendredi 24 avril dernier, le président Denis Sassou-Nguesso avait promis la réalisation de ce projet universitaire. La promesse est tenue et c'est la société Total E&P Congo qui s'occupe du financement des travaux, prévus pour 30 mois, suivant son engagement relatif aux projets sociaux, dans le cadre de la mise en production du projet Moho Nord phase 1 bis. Mais, le coût total du projet n'a pas été communiqué.

La cérémonie de pose de première pierre s'est déroulée en présence des évêques du Congo, dont Mgr Daniel Mizonzo, évêque de N'Kayi,



Patrick Pouyanne, pendant son allocution.



Le Schéma de production de Moho Nord et phase 1 bis.

président de la Conférence épiscopale.

L'Université catholique va compter, en son sein, une Faculté des sciences, un rectorat, une bibliothèque, un auditorium de mille places, un restaurant et une résidence universitaire de 100 chambres d'étudiants et 10 appartements de professeurs.

Principale établissement de cette université, la Faculté

des sciences sera composée de cinq départements autonomes (biologie, chimie, physique, informatique et géologie) et huit laboratoires. Chaque département disposera de deux salles de cours d'une capacité de 60 étudiants, pour un cycle de trois années (Licence). La Faculté pourra accueillir jusqu'à 800 étudiants.

Joël NSONI

Gouvernance électorale

Le Frocad et l'I.d.c tiennent à un climat apaisé des élections libres et équitables

Dans un communiqué de presse publié à Brazzaville, le 9 décembre 2015, et signé de Clément Mierassa, pour le Frocad, et Jacques Banangadzala, pour l'I.d.c, les deux plateformes regrettent de n'avoir pas pu participer à la séance de travail organisée par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, lundi 7 décembre 2015, sur la gouvernance électorale. Pourtant, le ministre Mboulou avait écrit aux deux plateformes, pour les inviter à participer à cette rencontre. Mais, arrivées au Ministère de l'intérieur, la délégation de l'I.d.c-Frocad, conduite par Clément Mierassa et Jacques Banangadzala, était surprise de constater que la séance de travail avait déjà démarré. Elle s'est entendue dire, par les participants dans la salle, que sa présence n'était pas souhaitée. Après avoir suivi les explications du ministre de l'intérieur, la délégation de l'I.d.c-Frocad s'est retirée de la salle. Voici l'intégralité de son communiqué de presse.

«Par lettre n°000584 M.i.d/Cab du 7 décembre 2015, Monsieur Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a invité les représentants de l'I.d.c-Frocad à une séance de travail sur «les questions liées à la gouvernance électorale». Arrivée à l'heure indiquée, la délégation a été surprise de constater que la réunion avait déjà commencé.

Reprenant son mot introductif, le ministre a indiqué que «la présente réunion porte sur l'examen de la synthèse des contributions des parties ayant pris part à la première rencontre du 12 novembre 2015. Le dialogue sur la gou-

vernance électorale a déjà eu lieu à Sibiti et l'on ne peut concevoir un nouveau dialogue à ce sujet. Le Congo est un pays souverain et ne peut être géré de l'extérieur. La délégation peut prendre le train en marche, sinon sa place n'est pas dans cette salle, car la présente réunion concerne les participants au dialogue de Sibiti. La tenue de tout autre dialogue relève de la compétence des plus hautes autorités de notre pays».

Réagissant aux propos du ministre, le chef de la délégation de l'I.d.c-Frocad, Clément Mierassa, a dit: «La question de la gouvernance électorale ne se résume pas



Raymond Zéphirin Mboulou.



Clément Mierassa.

à la simple modification de la loi électorale en vigueur. Celle-ci nécessite un dialogue national inclusif avec la participation de la communauté internationale. Un dialogue national alternatif s'est tenu à Brazzaville, après celui de Sibiti et les conclusions ont été adressées aux plus hautes autorités du pays. Des lettres ont été adressées à Monsieur le président de la République et au ministre de l'intérieur et de la décentralisation, pour souligner la nécessité de l'organisation et de la tenue d'un tel dialogue, afin de préparer des élections apaisées, libres, transparentes et crédibles, en 2016 et en 2017. En considération

de ce qui précède, la délégation de l'Opposition s'est vue dans l'obligation de se retirer de la salle».

Au regard de l'importance que les plateformes Frocad-I.d.c accordent à la tenue des élections libres, démocratiques, fiables, équitables, crédibles dans un climat politique apaisé, en vue de l'alternance démocratique en 2016, l'opposition réelle s'engage à tout mettre en œuvre, pour apporter sa contribution à l'amélioration de la gouvernance électorale».

Conseil supérieur de la liberté de communication

La Turquie disposée à soutenir le Congo dans le développement des médias

Le président du C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication), Philippe Mvouo, a reçu en audience, jeudi 10 décembre 2015, à son cabinet de travail logé dans l'immeuble du Ministère de la justice, des droits humains et de la réforme de l'Etat au centre-ville de Brazzaville, l'ambassadeur de Turquie au Congo, Can Incesu. Il ressort de cette audience que les deux institutions en charge de la régulation des médias, au Congo et en Turquie, se rencontrent, «pour étudier, ensemble, les possibilités les plus pertinentes, pour développer les médias au Congo, grâce à un partenariat gagnant-gagnant», selon le diplomate turc. Connaissant le rôle important que joue une institution



Le tête à tête Can Incesu-Philippe Mvouo.

de régulation des médias, surtout en période électorale, et sachant que la Turquie et le Congo ont eu à organiser, dans un passé récent, des élections majeures, le président du C.s.l.c et l'ambassadeur turc souhaitent que les institutions de régulation des médias, au Congo et en Turquie, approfondissent leurs relations de coopération. Can Incesu a promis travailler, de son côté, «pour le développement de ce partenariat, susceptible de profiter aux deux parties». «La Turquie a une grande expérience dans le domaine des élections, en ce qui concerne l'équité dans l'organisation des élections, et dans le domaine de la formation des cadres électoraux. Nous associons à cette réussite des élections des moyens techniques assez importants, si bien que nous n'enregistrons plus de plaintes liées à l'organisation des élections en Turquie», a-t-il dit, pour exprimer la disponibilité de son pays à accompagner le Congo dans la réforme du système électoral, en faisant de telle sorte que la régulation des médias en période électorale se fasse avec efficacité.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Journée internationale des personnes handicapées

Joëlle Poaty condamne les violences faites aux enfants

La présidente de l'O.n.g (Organisation non gouvernementale) A.2.e.h (Agir ensemble pour les enfants handicapés), Joëlle Poaty, a haussé le ton, samedi 5 décembre 2015, lors d'une déclaration rendue publique au siège de l'antenne de cette organisation, à Brazzaville.

Si la journée internationale des personnes handicapées a été commémorée, cette année, le 3 décembre dernier, sur le thème: «Développement durable: l'inclusion compte: accès et autonomisation des personnes de toutes capacités», ce n'est que deux jours après que l'O.n.g A.2.e.h a réuni ses membres, à Brazzaville. A cet effet, Joëlle Poaty a dénoncé le mauvais traitement infligé aux personnes handicapées, notamment, aux enfants vivant avec handicap. C'est pourquoi, elle a appelé les Congolais au respect de la personne handicapée, jouissant de tous ses droits: «Cette journée est l'occasion de réaffirmer certains principes de base, trop souvent oubliés (tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit). Le respect de cette dignité due à chaque personne valide ou non, implique la reconnaissance des droits fondamentaux, comme l'éducation et l'accès au travail. A2eh demande à toutes les personnes vivant avec handicap de s'affirmer au Congo, en se distinguant par leur compétence et la qualité de leurs différentes entreprises... Que tous ceux qui aiment le Congo encouragent, sans discrimination intégrative, l'apport de tous au développement». Joëlle Poaty a, par ailleurs, affirmé que l'A.2.e.h mène des actions sociales en milieu scolaire. L'organisation offre, par exemple, des présents aux enfants, outre les diplômes d'honneur remis à certains d'entre eux qui excellent dans leurs études.

Créée le 17 mars 2015, dans le but de lutter contre toutes les formes de discriminations dont sont victimes les personnes handicapées, en faveur des enfants, A.2.e.h est implantée à Pointe-Noire. Son combat est soutenu par Congo Terminal, société installée à Pointe-Noire.

Hordel BIAKORO-MALONGA



**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS)**

MINISTÈRE DU PLAN ET DE L'INTEGRATION



**PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL POUR L'AMELIORATION DU CLIMAT DES
AFFAIRES ET LA DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE CONGOLAISE (PACADEC)**

«Recrutement d'un cabinet de consultants pour une mission d'appui à la préparation de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Climat des Investissements et à la Gouvernance sectorielle Forêt/Bois (PACIGOF)»

Secteur: Gouvernance économique et Réformes financières
Référence de l'accord de financement : 2100155019170
N° d'Identification du Projet: P-CG-KFO-001

1. La République du Congo a obtenu un don du Groupe de la Banque Africain de Développement pour financer le coût du Projet d'Appui Institutionnel pour l'Amélioration du Climat des Affaires et la Diversification de l'Economie Congolaise «PACADEC». Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce don sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de «Recrutement d'un cabinet de consultants pour une mission d'appui à la préparation de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Climat des Investissements et à la Gouvernance sectorielle Forêt/Bois (PACIGOF)».

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent:

- Présenter les objectifs du projet ;
- Présenter la liste des biens et services aux bénéficiaires ;
- Préparer le lancement du projet en organisant des ateliers de formation sur les procédures de la Banque en matière de décaissement, d'acquisitions et de gestion financière ;
- Examiner la liste des biens et services et définissez les enchainements souhaitables en phase d'acquisition, y compris par l'identification des lotissements possibles ;

- Déterminer grâce à la planification opérationnelle, le chemin critique de mise en œuvre du projet ;
- Etablir un diagramme de Gant sur toute la durée du projet pour montrer le cheminement des activités de la première à la dernière année ;
- Elaborer un plan d'opérations sur toute la durée du projet ;
- Elaborer l'ensemble des termes de références du projet ;
- Elaborer en relation avec la CEP et les bénéficiaires le manuel des procédures administratives et comptables ;
- Assurer la formation des personnels concernés au logiciel de gestion comptable et financière, y compris la production automatisée des états financiers et rapports de gestion pertinents ;
- Assurer en relation avec les bénéficiaires et en particulier le SPM et le RAFC, la préparation du Programme de Travail, Budget Annuel (PTBA) et le PPM et s'assurer des dispositions des moyens humains de la cellule d'exécution ;
- Assister au démarrage du projet.

3. L'Unité de Coordination du projet invite les cabinets à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les dites prestations (documentation, référence des prestations similaires, expérience dans les missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux «au Code des Marchés Publics de la République du Congo» qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un Cabinet n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

5. Les Cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes: du lundi à vendredi de 08 heures à 16 heures (heure locale).

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées/ envoyées par courrier ou courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard, le 21 décembre 2015 à 11 heures, heure locale et porter expressément la mention: «Recrutement d'un cabinet de consultants pour une mission d'appui à la préparation de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Climat des Investissements et à la Gouvernance sectorielle Forêt/Bois (PACIGOF)».

L'adresse à laquelle les manifestations d'intérêt doivent être envoyées est la suivante:

Ministère du Plan et de l'Intégration
Projet d'Appui Institutionnel pour l'Amélioration du Climat des Affaires et la Diversification de l'Economie Congolaise (PACADEC)
A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur des Projets PADE-PACADEC

Rue, Locko Isaac N°05 et 06 secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo
Tél : (242) 06 668 24 31 /05 574 18 75;
e-mail : pade.pacade@yahoo.fr

Le Coordonnateur
Joseph MBOSSA



**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS)**

MINISTÈRE DU PLAN ET DE L'INTEGRATION



**PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL POUR L'AMELIORATION DU CLIMAT DES
AFFAIRES ET LA DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE CONGOLAISE (PACADEC)**

«RECRUTEMENT D'UN EXPERT EN ORGANISATION ET SYSTEMES D'INFORMATION EN VUE D'AIDER A LA REFORME DES PROCEDURES DU CENTRE DES FORMALITES DES ENTREPRISES (CFE) DU CONGO»

Secteur : Gouvernance économique et Réformes financières
Référence de l'accord de financement : 2100155019170
N° d'Identification du Projet : P-CG-KFO-001

1. Le Projet d'Appui au Climat des Affaires et à la Diversification de l'Economie Congolaise (PACADEC) est un projet d'assistance technique d'un montant de 10 milliards de francs CFA cofinancé par la Banque Mondiale et la République du Congo à hauteur de 50% respectivement.

L'objectif du projet PACADEC est d'aider à la diversification de l'économie congolaise en mettant un accent particulier sur la promotion des investissements et le développement du secteur privé congolais hors pétrole. Les secteurs hors pétrole privilégiés sont ceux dans lesquels la République du Congo dispose d'un potentiel significatif ainsi que des avantages comparatifs établis. Il s'agit notamment des secteurs de l'agroalimentaire, du transport, de la transformation du bois et des mines.

Le PACADEC s'appuie sur une stratégie double : (1) Le développement des chaînes de valeurs au sein des secteurs cités avec comme objectif de conserver toutes les étapes de transformation dans le pays de manière à créer des emplois valorisants et durables ; (2) Le développement et l'appui aux PME/PMI créatrices d'emplois et susceptibles d'appuyer le développement durable de ces chaînes de valeurs.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

La présente consultation vise à préparer l'informatisation du Centre des Formalités Administratives des Entreprises (CFE) pour améliorer ses performances et améliorer la qualité des services offerts aux entreprises ainsi que l'efficacité de la mise en œuvre des activités de ce Guichet Unique.

Il s'agit de mener, en collaboration et en concertation avec le

personnel du CFE et toutes les administrations et autres parties prenantes au Guichet Unique du CFE, une description des processus administratifs et des procédures existante et se projeter dans la cible décrite par les études précédentes pour décrire les domaines fonctionnels à informatiser. Cette étude permettra de lancer une consultation pour le choix de solutions logiciels sur des domaines à déterminer. Les attributions de la mission du consultant s'inscriront en continuité avec les études précédentes, dont nous rappelons ci-dessous le contenu :

- Recensement des lignes d'activité ou processus de tâches en partant des missions principales et des fonctions du CFE par rapport à sa mission et ses objectifs de Guichet Unique pour la création des entreprises. Il y a lieu de s'assurer, lors de l'enquête, que les données collectées sont complètes et dépouillées de toutes particularités occasionnelles, et que les facteurs externes influençant l'atteinte des objectifs sont inventoriés (concordance avec les descriptions d'emploi, les comportements du personnel, l'existence de capacités spécialisées, l'absence de ligne d'activité nécessaire à la réalisation de l'objectif, la surcharge du poste, ligne d'activité disponible et non pourvue ou assignée, ...);

- Analyse détaillée des liens entre les processus et la détermination de leurs effets sur la qualité des services offerts par le CFE, doit être établie par rapport à ses objectifs ; le recours à la méthode SWOT (Points forts, Points faibles, Opportunités, Risques) pourrait aider à identifier les problèmes, proposer des solutions adéquates, et établir des indicateurs permettant de renseigner sur les progrès réalisés par rapport aux résultats attendus ;

- Elaboration d'une matrice d'actions appropriées susceptible d'éliminer les dysfonctionnements, de contribuer à réduire le nombre de procédures, le niveau des coûts, et augmenter la productivité du personnel du CFE ainsi que la qualité des services offerts aux entreprises ;

3. L'Unité de Coordination du projet invite les cabinets à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les dites prestations (documentation, référence des prestations similaires, expérience dans les missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux «au Code des Marchés Publics de la République du Congo» qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un Cabinet n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

5. Les Cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi à vendredi de 08 heures à 16 heures (heure locale).

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées/envoyées par courrier ou courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard, le 23 décembre 2015 à 11 heures, heure locale et porter expressément la mention : « TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT EN ORGANISATION ET SYSTEMES D'INFORMATION EN VUE D'AIDER A LA REFORME DES PROCEDURES DU CENTRE DE FORMALITES ADMINISTRATIVES DES ENTREPRISES (CFE)».

L'adresse à laquelle les manifestations d'intérêt doivent être envoyées est la suivante:

Ministère du Plan et de l'Intégration
Projet d'Appui Institutionnel pour l'Amélioration du Climat des Affaires et la Diversification de l'Economie Congolaise (PACADEC)
A l'attention de: Monsieur le Coordonnateur des Projets PADE-PACADEC

Rue, Locko Isaac N°05 et 06 secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo
Tél : (242) 06 668 24 31 /05 574 18 75 ;
e-mail : pade.pacade@yahoo.fr

Le Coordonnateur
Joseph MBOSSA

Unoc (Union nationale des opérateurs économiques du Congo)

Le ministre des finances accusé d'être le responsable de la rupture du dialogue

Les membres de l'Unoc (Union nationale des opérateurs économiques du Congo) ont tenu une réunion générale, jeudi 10 décembre 2015, dans la salle de conférences du Ministère de la justice et des droits humains, à Brazzaville. Sous les auspices de leur président, El Hadj Djibril Abdoulaye Bopaka. Celui-ci n'a pas hésité d'accuser le gouvernement de la République de bloquer le dialogue avec les opérateurs économiques, au sujet de leurs créances auprès de l'Etat, qui s'élèvent à 800 milliards de francs Cfa. L'Etat doit cette somme à 4000 opérateurs économiques.

Faisant le point de la dette intérieure de l'Etat, El Hadj Djibril Abdoulaye Bopaka a indexé le ministre de l'économie, des finances, du budget et du portefeuille public d'être responsable de la rupture du dialogue entre le gouvernement et les syndicats patronaux, depuis novembre 2014. «La situation du secteur privé demeure précaire. Ce secteur est confronté à des obstacles majeurs économiques et financiers. Aujourd'hui, le panorama du secteur privé est confronté à l'émergence des velléités de blocage observées par la non prise en compte des préoccupations majeures du secteur privé par les pouvoirs publics avec pour corollaire: la dette intérieure commerciale évaluée au montant global de 800 milliards de francs Cfa, non négociée depuis-là, par manque de dialogue et de concertation; le sinistre des entreprises dû aux guerres de 1993, 1997 et 1998 avec la non application du protocole d'accord du 9 janvier 2006 signé entre le gouvernement, les syndicats les plus représentatifs et le patronat agissant pour le compte de la commission ad'hoc sur la trêve sociale, notamment en ses points 12 et 13, montant global du sinistre: 324 milliards de francs Cfa. Cependant, les entreprises

sinistrées des récents événements du 4 mars 2012 ont connu des avancées dans le traitement de leurs dossiers», a-t-il rappelé. Par ailleurs, selon le président de l'Unoc, le ministre de l'économie, des finances, du budget et du portefeuille public refuse d'ouvrir le dialogue avec les opérateurs économiques; un dialogue pourtant structuré, qui doit être permanent; il refuse, en outre, de prendre en compte les marchés exécutés, mais non signés, tandis que les marchés exécutés préfinancés par les opérateurs économiques restent impayés, jusqu'aujourd'hui. Ce tableau sombre, a souligné le président de l'Unoc, montre bien que le secteur privé reste le maillon faible de l'économie nationale. «On s'interroge, alors, comment faut-il procéder pour résoudre les questions du secteur privé: par la marche, le sit-in ou porter plainte auprès des institutions judiciaires internationales?», s'est-il interrogé. «Nous restons en attente du règlement des points précités, d'ici à la fin de l'année 2015. Nous pensons que le temps est révolu d'une gestion irresponsable. Nous dégageons notre responsabilité sur les pertes en vies humaines, les douleurs encourues par les opérateurs économiques



Les membres du bureau de l'Unoc.



Les opérateurs économiques attendant toujours le paiement de leur dette.

face à l'indifférence des pouvoirs publics», a-t-il lancé. Enfin, le président de l'Unoc s'en est référé, respectueusement, au président de la République, pour un plaidoyer à son gouvernement qui doit respecter ses engagements et les conclusions du protocole d'accord du 9 janvier 2006. «Je n'ai jamais vu un pays où vos propres opérateurs sont en souffrance, vous les abandonnez, vous vous occupez des opérateurs économiques étrangers, c'est le monde à l'envers», a-t-il déclaré, en direction du président de la République. Mais, l'Unoc espère que dans le nouveau contexte qu'in-

duit la promulgation de la nouvelle Constitution, la gestion des affaires publiques doit changer: «Avec la nouvelle République, issue de la nouvelle Constitution, sans langue de bois, les Congolais autour du président devraient changer de mentalités. Et l'Unoc entend poursuivre en justice tous les fonctionnaires véreux et leurs protecteurs qui ont contribué à la fluidité de la situation de la dette intérieure impayée par l'Etat congolais». C'est ce qu'on devrait voir dans les tout prochains jours.

Alain-Patrick MASSAMBA

Ministère du plan et de l'intégration

Elaborer et savoir évaluer les politiques publiques sectorielles

Pour une meilleure prise en compte du genre, de l'emploi et du changement climatique dans l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques publiques sectorielles, le Ministère du plan et de l'intégration organise, du 7 au 18 décembre 2015, à Brazzaville, avec l'appui du P.n.u.d (Programme des Nations unies pour le développement), en collaboration avec le Pôle «Stratégies de développement et finances publiques», un atelier de formation en élaboration des politiques sectorielles couplé à la formation en suivi-évaluation. L'objectif est de renforcer les capacités des cadres dudit Ministère, ainsi que les Ministères sectoriels dans la formulation et le suivi des politiques de développement au Congo.

Ouvert par Jean Christophe Okandza, directeur général du plan et du développement, en présence d'Anthony Ohe-meng-Boamah, représentant-résident du P.n.u.d, et d'un représentant de l'A.f.d (Agence française de développement), l'atelier regroupe une quarantaine des cadres issus du Ministère du plan et de l'intégration et des ministères sectoriels.

Le Congo est l'un des cinq pays pilotes d'Afrique centrale et de l'Ouest à bénéficier de ces formations qui s'inscrivent dans le cadre des Objectifs de développement durable et du processus de réformes de la gestion des finances publiques. Elles visent à diffuser un nouvel outil méthodologique élaboré par le centre régional du P.n.u.d Dakar, le P.n.u.d et Afristat, afin de mieux intégrer les dimensions transversales, telles que le genre, emploi et changement climatique dans l'élaboration et le suivi-évaluation des stratégies sectorielles. Ainsi formés, ces cadres fonctionnaires vont pouvoir accompagner, techniquement, à l'élaboration de stratégies et politiques publiques répondant aux enjeux de l'agenda de développement post-2015 et dans la perspective du prochain plan de développement du Congo.

Pour le représentant de l'A.f.d, ces deux formations répondent à un besoin exprimé auprès de la coopération française par le Ministère du plan et les ministères sectoriels, afin de renforcer les capacités de leurs cadres dans la formulation et le suivi des politiques de développement au Congo. Le représentant du P.n.u.d a, quant à lui, indiqué que cette formation permet au Congo d'adapter ses méthodes de gestion des finances publiques pour les rendre conformes aux nouvelles directives financières publiques de la Cemac. Ouvrant les travaux de cet atelier, Jean-Christophe Okandza a fait savoir que «le gouvernement, qui aspire à l'alignement des ressources sur les résultats, est tenu de mettre en place des systèmes de suivi-évaluation pour rendre compte, de manière périodique, des résultats de la mise en œuvre des activités et programmes».

Cyr Armel YABBAT-NGO

Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes

Les femmes appelées à rompre le silence sur les violences dont elles sont victimes

Pour le directeur départemental de la promotion de la femme au Kouilou, Eusèbe Dzalou, les populations doivent se confier aux institutions de l'Etat et aux O.n.gs. Afin de dénoncer les violences faites aux femmes. Pour que les victimes obtiennent réparation. Cette déclaration a été faite, lors d'une interview accordée, le 25 novembre dernier. A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles.

Instituée le 17 décembre 1999 par l'assemblée générale des Nations unies, la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes est un hommage rendu aux sœurs Mirabal, de la République Dominicaine, cyniquement assassinées, le 25 novembre 1960, par le tyran Rafael Trujillo. Parce que Minerva Mirabal, la plus belle, avait rejeté les déclarations d'amour du tyran. Aujourd'hui, encore, à l'intérieur ou hors des familles, des jeunes filles et des femmes subissent toutes formes de violences, à travers le monde: bastonnades, injures, privations de toutes sortes (privation de nourriture, par exemple), viols, harcèlements sexuels, etc. Et ce phénomène ne date pas d'aujourd'hui. «Les violences faites à la femme,

c'est un phénomène aussi vieux que l'humanité. Depuis les débuts de l'humanité, les femmes ont toujours subi des violences», explique Eusèbe Dzalou. Le Congo-Brazzaville, moins encore le Kouilou, n'est pas épargné par le phénomène des violences faites aux femmes. Mais, si dans plusieurs pays, notamment occidentaux, il y a quelques légères avancées, au Congo-Brazzaville, la situation semble statique. Elle tend même à empirer. En cause, la résignation des femmes victimes. «Elles ne sont pas nombreuses à dénoncer leurs bourreaux», déplore Eusèbe Dzalou. Une attitude due aux pesanteurs culturelles. Mais, quelles que soient les pesanteurs, le directeur départemental Eusèbe Dzalou invite ses administrées,



Eusèbe Dzalou répondant aux questions de notre équipe.

particulièrement les femmes victimes de violences, à se confier à l'administration ou aux O.n.gs. Pour dénoncer les auteurs, pour que des procédures judiciaires soient déclenchées. «Je prends l'exemple du tueur en série qui vient d'être rattrapé par la Force publique, à Brazzaville. Il a longtemps abusé de nos sœurs, mères, épouses et filles. Mais, aujourd'hui, il doit le regretter. C'est pour quoi, j'invite les femmes du Kouilou à se confier à l'administration. Les chefs de quartiers ou de villages, les tribunaux, la police et la gendarmerie sont là pour

résoudre ce genre de problème. Il y a aussi les O.n.gs, comme la C.d.j.p, le R.p.d.h, «Femme ne pleure pas, mais agis», etc. Rapprochez-vous de ces institutions et vous réaliserez que vous n'êtes pas seules. La promotion de la femme est là disponible, en permanence, pour vous orienter et vous assister auprès de ces institutions. L'heure n'est plus au silence. Il faut rompre avec le silence», plaide M. Dzalou. Reste à savoir s'il sera écouté par les femmes!

John NDINGA-NGOMA

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire
Sise à Brazzaville (République du Congo)
Rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM)
Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M)
B.P: 14745 - Tél: (242) 06 662 43 35/05 516 70 79

EXPERTS-MAC CONGO
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 4 700 000 Francs CFA
Pointe-Noire (République du Congo)
96, Avenue MOE KATT MATOU, Immeuble BATCHI
(entre Warid Congo et la Boulangerie Gerbe d'Or)
RCCM CG/PNR/14 B 262

NOMINATION D'UN CO-GERANT

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société «EXPERTS-MAC CONGO», Société A Responsabilité Limitée au capital de 4 700 000 Francs CFA, dont le siège social est sis à Pointe-Noire (République du Congo), 96, Avenue MOE KATT MATOU, Immeuble BATCHI (entre Warid Congo et la Boulangerie Gerbe d'Or) et immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro CG/PNR/14 B 262, tenue en date à Pointe-Noire du 22 septembre 2015, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire titulaire d'un office en la résidence de Brazzaville (Congo), le 24 novembre 2015, enregistré, le 26 novembre de la même année, à la recette des Impôts de Pointe-Noire Centre, sous le Folio 206/7 numéro 8883, les associés ont décidé de:
- nommer Monsieur Pierre KEMENI, en qualité de co-gérant de la société, pour une durée non limitée.
Dépôt légal des actes a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 26 novembre 2015, enregistré sous le numéro 15 DA 1603.

Mention modificative des présentes a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro M2/15 - 2859.

Pour avis et mention,
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire

Les travailleurs de l'Université Marien Ngouabi ont débrayé

Le collège intersyndical de l'Université Marien Ngouabi a mis à exécution sa menace de grève. Au sortir de la réunion qu'il a tenue, samedi 12 décembre 2015, au siège du Snyesup (Syndicat des enseignants du supérieur), situé dans le complexe universitaire Bayardelle, à Brazzaville, il a décidé de débrayer, à compter du lundi 14 décembre, à 7h précises, pour réclamer la concomitance du paiement de leurs salaires avec ceux de la Fonction publique. Cette décision a été prise, en tenant compte de «la précarité dans laquelle se trouvent plongés les travailleurs de l'Université Marien Ngouabi» et de la non-exécution, par la direction rectoriale, «des engagements pris en date du 26 novembre 2014».

Les ex-agents de l'ex-O.n.p.t sont revenus en force à Brazzaville

Les ex-agents du défunt O.n.p.t (Office national des postes et télécommunications) ont repris le concert de casseroles, cette fois-ci devant le Ministère du travail et de la sécurité sociale, tout à côté du siège de leur syndicat, pour réclamer leurs droits sociaux, notamment le paiement de leurs pensions de retraite, environ 309 millions de Francs Cfa, pour les 4800 dossiers qui souffrent dans les tiroirs de la C.n.s.s (Caisse nationale de sécurité sociale) et la créance de leur mutuelle dont le passif, 550 millions de Francs Cfa, a été transféré, selon eux, à la C.c.a (Caisse congolaise d'amortissement). Les manifestants déplorent l'indifférence du gouvernement à cette affaire qui date du début des années 2000. Pendant ce sit-in, les laissés-pour-compte qui y participent, hommes et femmes âgés, pour la plupart, tapent sur les casseroles, pour se faire entendre, comme ils savent le faire, et cela attire la curiosité des passants.

Inondations catastrophiques au quartier «La Poudrière» à Brazzaville

La grosse pluie qui s'est abattue sur Brazzaville, l'après-midi du vendredi 11 décembre 2015, a provoqué d'énormes dégâts, au quartier «La Poudrière», situé à la lisière des arrondissements 7 Mfilou-Ngamaba et 4 Moundali. Les crues incessantes du ruisseau Mfilou et, surtout, les eaux en provenance de l'aéroport international Maya-Maya, sont à l'origine du désarroi de plusieurs familles. Ces eaux en furie ont détruit une partie du mur de l'aéroport fait de panneaux en béton superposés les uns sur les autres. Les eaux ont envahi la route goudronnée de La Base, interrompant la circulation, pendant quelques heures, avant de se répandre sur les rues et habitations voisines. Sur 500 mètres environ, la route de La Base était transformée en rivière infranchissable par les véhicules à petit châssis et les motos. Les rues, elles, étaient transformées en torrents impétueux. Le collecteur d'eau qui traverse le quartier et se jette dans la rivière Mfilou était également inondé. L'eau a envahi, ensuite, plusieurs domiciles et maisons. Une grande partie du quartier était inondée. Plusieurs riverains du ruisseau Mfilou se sont juchés sur les toits ou les murs de leurs habitations, pour échapper au torrent, tandis que les ustensiles de cuisine et autres objets étaient entraînés par le courant des eaux. Les plus chanceux ont, néanmoins, vu leurs habitations entièrement inondées, sans qu'ils soient obligés de trouver refuge ailleurs. Comme dans d'autres quartiers de la ville, notamment à Mikalou, Ngamakosso, etc., les pouvoirs publics ont, vraiment, du pain sur la planche, avec ce phénomène d'érosion, d'inondation et d'ensablement. Le problème des canalisations et des collecteurs d'eau de pluies se pose avec acuité, en même temps que ressurgit la question de l'occupation anarchique des terrains, surtout à la périphérie de Brazzaville. En tout cas, c'est toute la question de l'urbanisation qui se pose dans la ville-capitale.

L'angoisse des populations des villages situés le long du fleuve Congo

Les habitants des villages situés le long du fleuve Congo, notamment les pêcheurs, se plaignent des irrptions intempêtes des Forces navales de la République Démocratique du Congo dans les eaux territoriales du Congo-Brazzaville. Ces derniers ne respectent pas les frontières entre les deux Etats. Ils ont même implanté le drapeau de leur pays dans certaines îles appartenant, pourtant, à la République du Congo; organisent des patrouilles dans l'espace ne leur appartenant pas et se permettent d'imposer une taxe illégale. Les pêcheurs de ces villages ne vaquent plus à leurs occupations, craignant d'être victimes des exactions. Ils ne circulent plus librement. Ces derniers temps, ils vivent dans l'angoisse. Les sénateurs des villages concernés ont interpellé leur chambre. Ils ont demandé au gouvernement de prendre la mesure de cette situation, au lieu d'attendre un incident diplomatique, pour parer au plus pressé.

Avenue des Trois Martyrs: un véhicule termine sa course contre un lampadaire

Un taxi roulant sur l'avenue des Trois Martyrs, en provenance de l'hôpital de Talangaï, a terminé sa course contre un lampadaire, à hauteur de l'arrêt 753, mercredi 9 décembre 2015. Heureusement, il n'y a pas eu de victime, parmi les clients qui se trouvaient à bord. On a enregistré seulement un client légèrement blessé. Le système de freinage du taxi, défectueux, semble-t-il, serait à l'origine de sa sortie de route. Une fois de plus, et on ne le dira jamais assez, le contrôle du véhicule s'impose, avant de se placer au volant d'une voiture. La police devrait être vigilante, et vérifier, régulièrement, les papiers de bord des automobilistes.

Les opérateurs économiques regroupés au sein de l'Unoc réclament 800 milliards à l'Etat

L'Etat congolais s'est fait la réputation d'être un mauvais payeur. En tout cas, les opérateurs économiques regroupés au sein de l'Unoc (Union nationale des opérateurs économiques du Congo), que dirige El Hadj Djibril Abdoulaye Bopaka, sont sortis de leur long silence, pour se rappeler au bon souvenir de cet Etat qui doit à ses membres, la bagatelle de 800 milliards de Francs Cfa. Le patron de l'Unoc a, clairement, indexé le ministre d'Etat, Gilbert Ondongo, d'être la source des maux des opérateurs économiques congolais. Le président de l'Unoc l'accuse d'être à l'origine de la rupture du dialogue avec les syndicats patronaux. Devant cette situation, il demande à l'Etat de payer, immédiatement, sans condition, les 800 milliards qu'il doit à 4000 opérateurs économiques. Il réclame, aussi, l'apurement total des sinistres subis par les opérateurs économiques, à cause des guerres civiles à répétition, qui ont ravagé le pays, dans les années 1990 et 2000. Sera-t-il entendu?

Descente du secrétaire général du P.c.t dans les arrondissements

Après le référendum constitutionnel, Pierre Ngolo met le cap sur la présidentielle de 2016

La direction politique du P.c.t (Parti congolais du travail), sous la conduite du secrétaire général, Pierre Ngolo, a effectué, du 24 novembre au 5 décembre 2015, une série de descentes dans les arrondissements de Brazzaville et à l'île Mbamou. Pour remercier les militants qui se sont mobilisés, pour voter la nouvelle Constitution. Après le référendum constitutionnel, Pierre Ngolo demande aux militants de s'organiser, désormais, pour affronter la bataille de la présidentielle, car «la véritable victoire est de faire élire notre candidat à l'élection présidentielle», a-t-il dit.

Accompagné d'une forte délégation de la direction politique du P.c.t, composée des membres du secrétariat permanent, de la commission nationale de contrôle et d'évaluation, des secrétariats permanents de la F.m.c (Force montante congolaise) et de l'O.f.c (Organisation des femmes du Congo) et du président de la Fédération P.c.t de Brazzaville, Pierre Ngolo s'est rendu, successivement, dans les arrondissements de Makélékélé, Baongo, Poto-Poto, Moundali, Ouenzé, Talangaï, Mfilou, Madibou et dans le district de l'île Mbamou.

Partout où il est passé, Pierre Ngolo a délivré le même message. Il a remercié et félicité les militants, «pour la victoire du oui au référendum constitutionnel». «Malgré les intimidations et les menaces, vous avez bravé tout cela, continuez dans cette lancée, parce qu'il y a d'autres combats qui nous attendent», a-t-il dit. Pour lui, le référendum constitutionnel n'est qu'une étape. «La véritable victoire est de faire élire notre candidat à l'élection présidentielle. Voilà le vrai combat qui commence...». «Ceci dit, nous devons mieux nous organiser. Les enjeux sont tels que nous devons agir dans la synergie et la vigilance accrue, pour démasquer ceux qui se sont infiltrés dans nos rangs, pour casser l'appareil de l'intérieur. Nous devons renforcer la discipline qui est la condition de la victoire», a-t-il poursuivi. Le secrétaire général du P.c.t a insisté sur la nécessité de «vivre ensemble dans la paix, l'unité et la cohésion».

Déplorant les événements malheureux du 20 octobre 2015, il a soutenu que «la démocratie, c'est un combat d'idées et non de violence». «Il n'est pas acceptable, dans un pays qui a vécu ce qu'il a vécu, et qui reste encore frais dans notre mémoire collective, que les acteurs politiques incitent à la haine, créent des conditions de l'intolérance, de l'intimidation et de violence. Toute pratique antinomique avec les exigences démocratiques. Faisons la démocratie et laissons le peuple décider», a-t-il insisté. C'est ainsi qu'il a lancé un appel aux acteurs politiques congolais de respecter les valeurs démocratiques. Concernant la vie du parti, Pierre Ngolo s'est élevé contre l'attitude des militants consistant à participer aux activités du parti moyennant un pourboire. «On ne peut pas faire du jus et du déplacement, des conditions pour participer aux activités du parti», a-t-il dit.

Au cours de ces rencontres, les militants ont aussi eu le loisir d'exprimer, librement, leurs opinions. A Djiri, ils ont demandé la restructuration du bureau du comité d'arrondissement, parce que certains camarades de ce bureau ont fait défection. Ils ont aussi dénoncé le comportement de certains camarades «infiltrés» qui font le jeu de l'opposition. A Makélékélé, les militants ont parlé de leur calvaire pendant la campagne référendaire, à cause des menaces dont ils ont fait l'objet. Ils ont demandé

à la direction du parti d'avoir une reconnaissance envers les jeunes qui défendent le parti, en leur trouvant des emplois. Un groupe de jeunes dont l'âge varie entre 10 et 13 ans, membre d'une association œuvrant pour la paix, a offert au secrétaire général du P.c.t une colombe et une bible. Le président du comité P.c.t de Makélékélé, M. Malela-Soba, a indiqué que son arrondissement compte 16.000 membres, malheureusement, il n'a pas de député. Il a demandé au parti de réfléchir à cette situation. A Baongo, les militants ont indiqué que leur arrondissement n'appartient pas à l'opposition, le P.c.t y est bien implanté. Mais, compte-tenu de l'adversité, ils ont demandé au parti qu'il soit mis à leur disposition de grands moyens, pour des stratégies efficaces. Même son de cloche chez les jeunes qui considèrent que le comité P.c.t de Baongo est l'enfant pauvre du parti. A Poto-Poto, les militants ont demandé la création des activités productives, pour générer les emplois. Ils estiment également que le changement de mentalités doit être accompagné par la formation



Pierre Ngolo (au milieu).

des militants. Et ils ont, solennellement, pris l'engagement d'accompagner les actions du président de la République. A Moundali, les militants se disent prêts à affronter la présidentielle de 2016, pourvu que le parti leur en donne les moyens. A Mfilou, la campagne d'adhésions a porté ses fruits. Aujourd'hui, le P.c.t y est bien implanté. Comme problèmes, les militants ont évoqué les érosions et le manque d'adduction d'eau potable dans certains quartiers. A Madibou, les militants ont décrié le tribalisme qui, selon eux, constitue une entrave au développement. Ils estiment que leur arrondissement n'est pas la propriété d'un parti, C'est un patrimoine commun. Le problème de l'emploi des jeunes a également été posé. A Ouenzé, les militants sont galvanisés par les résultats des élections locales où le parti a rafilé tous les sièges. Ils ont promis faire davantage

à l'élection présidentielle de 2016. A Talangaï, les militants ont pris le ferme engagement de ne pas permettre le désordre s'installer dans leurs quartiers. Côté doléances, ils ont parlé des érosions qui sont devenues un casse-tête chinois, pour eux. A l'île Mbamou, les militants souhaitent l'utilisation de leurs cadres et non ceux affectés depuis Brazzaville. Pour les doléances, ils ont parlé du manque d'enseignants dans les écoles et du manque de structures sanitaires. Car, les habitants de l'île Mbamou sont obligés de se rendre en République Démocratique du Congo, pour se faire soigner. Ayant pris bonne note de toutes ces préoccupations, le secrétaire général du P.c.t a promis les transmettre à qui de droit.

Pascal Azad DOKO



**Wildlife Conservation Society
Programme Congo
(WCS-Congo)**

B.P: 14537
Brazzaville, République du Congo
Téléphone: 242 05 747 21 21
Email: wsccongobrazza@wcs.org

International Programs
2300 Southern Blvd
Bronx, NY 10460
Tél: 718-220-1387

AVIS DE RECRUTEMENT

Position: Conseiller Technique, Principal
Employeur: Wildlife Conservation Society (WCS) Programme Congo
Basé(e) à: Kabo, Département de la Sangha, République du Congo

Dans le cadre de ses engagements avec le Gouvernement de la République du Congo, le Programme WCS-CONGO recrute un Conseiller Technique Principal (CTP) pour le Projet de Gestion des Ecosystèmes Péripériques du Parc National Nouabalé-Ndoki; en sigle PROGEPP. Ce projet est un partenariat entre le gouvernement de la République du Congo, la Congolaise Industrielle de Bois (CIB), Wildlife Conservation Society (WCS) et les populations locales sur la gestion de la faune dans les UFA adjacentes au Parc National Nouabalé-Ndoki et concédées à CIB pour l'exploitation et l'industrialisation du bois d'oeuvre.

Le CTP WCS est placé sous l'autorité et la supervision du Directeur général de WCS-CONGO à qui il rend compte;

Le CTP WCS appuie le Coordonnateur du Projet dans sa gestion du Projet;

Le CTP WCS collabore avec les autres travailleurs du Projet.

Les tâches du CTP WCS sont les suivantes:

- Représenter WCS au PROGEPP/KABO;
- Assurer le secrétariat, lors des sessions du Comité de pilotage;
- Emettre des avis techniques sur toutes les questions techniques, administratives et financières liées à la gestion du projet;
- Contribuer étroitement à l'élaboration et à l'exécution du Programme de travail Annuel et du budget;
- Apposer son visa sur tout document comptable avant chaque opération financière;
- Veiller à l'application du Règlement Intérieur et Salarial;
- Proposer toute sanction disciplinaire au Coordonnateur du Projet, le cas échéant;
- En cas de faute dûment établie et non sanctionnée par le Coordonnateur du projet, le Conseiller Technique

Principal peut se référer, par écrit, au Comité de Pilotage;

- Contribuer à la recherche des financements, afin de soutenir les activités du Projet et élaborer les rapports d'activités y afférents, selon leurs modèles respectifs;
- Avoir la garde et la gestion du matériel de travail affecté par WCS au PROGEPP et gérer de façon technique le personnel affecté par WCS dans le Projet;

Compétences requises:

- Etre capable de vivre dans une localité très reculée de la République du Congo;
- Avoir au moins une expérience de dix ans dans la gestion des projets de conservation en zone tropicale;
- Avoir une bonne collaboration avec les populations locales et un sens de respect vis-à-vis des peuples autochtones comme partenaires, le cas échéant, comme employés;
- Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint, Publisher, Access) incluant la connaissance de ArcGIS et des logiciels statistiques.

Profil requis:

- Master en conservation/Ecologie ou spécialités assimilées ou Bac +3 dans l'une de ces disciplines avec 15 ans d'expérience à des postes de responsabilité dans le domaine de la conservation;
- Bonne pratique du Français avec anglais Moyen;
- Motivé avec un sens d'organisation excellent;
- Capable d'analyser les informations et de mener des enquêtes dans le cadre de la Lutte anti braconnage;
- Maîtrise du contexte de gestion transfrontalière des aires protégées;
- Bonne capacité de communication en langue locale de la zone d'intervention au PROGEPP est un atout.

Veillez envoyer votre Curriculum vitae avec une lettre de motivation à l'adresse suivante: M. le Directeur général du Programme WCS-CONGO, 151, Avenue Général Charles De Gaulle - Plateau centre-ville - Brazzaville B.P: 14537, ou à l'adresse e-mail: wsccongobrazza@wcs.org, au plus tard, le 25 Décembre 2015. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés à passer le test d'évaluation.

Rotary Club Doyen de Pointe-Noire

Noël en chœur avec les enfants hospitalisés à Adolphe Sicé

Les membres du Rotary Club Doyen de Pointe-Noire ont rendu visite aux enfants malades, admis au service de pédiatrie de l'hôpital Adolphe Sicé. C'était le 5 décembre 2015, sous la conduite de Jean-Éric Benoît, leur président pour l'exercice 2015-2016. A cette occasion, ils ont distribué des jouets à près d'une centaine d'enfants, ainsi que du jus de fruit, des friandises et des gâteaux que les femmes membres du Rotary avaient elles-mêmes préparés. Et pour les enfants dont l'état physique le permet, des manèges et autres jeux de structures gonflables ont été dressés dans la cour de l'hôpital, afin de leur permettre de passer des bonnes fêtes de fin d'année.

I l s'agit là d'un geste d'amour, un geste de cœur qui permet de participer à la guérison morale ou mentale de ces enfants. «A travers ces dons, nous sommes venus apporter la joie de vivre aux enfants malades, un peu de gaité pour les tout-petits hospitalisés. Nous savons qu'il n'est facile de gérer un hôpital public comme celui-ci, qui n'a pas toujours les ressources qu'il faut pour permettre aux enfants hospitalisés de passer la fête de Noël dans les conditions souhaitées. Nous,



Sidonie Kinzonzi, D.G. d'Adolphe Sicé.

membres du Rotary Club Doyen de Pointe-Noire, comme d'habitude, sommes très sensibles à la condition humaine, raison pour



Photo de famille devant le manège.



Distribution des friandises et gâteaux aux enfants.

laquelle nous avons apporté ces jouets et monter ces manèges, pour permettre à l'hôpital de créer, autant que

possible, une ambiance de fête, au bénéfice des enfants admis au service de pédiatrie», a expliqué Jean-Éric

Benoît. L'ensemble du projet a coûté environ deux millions de francs Cfa.

Très sensible à cette marque de sollicitude, la Directrice générale de l'hôpital Adolphe Sicé a favorablement accueilli cette initiative du Rotary Club Doyen de Pointe-Noire. «Au nom du personnel de l'hôpital, je remercie le Rotary Club Doyen

son. Nous avons vu des enfants retrouver le sourire, en recevant, chacun, son jouet ; une expression de la joie de vivre. J'espère que d'autres associations vont emboîter le pas au Rotary et nous apporter l'aide multiforme pour le bien-être ou la santé des personnes admises dans nos différents services», a dit, en substance, Mme Sidonie Kinzonzi. Après l'hôpital Adolphe Sicé, les membres du Rotary Club Doyen de Pointe-Noire vont apporter leur appui, dans les jours qui suivent, au «Village Mwana», une



Les enfants malades avec leurs jouets.

pour cette prévenance affectueuse. Apporter un jouet à un enfant malade contribue, moralement, à sa guéri-

association intéressée à la survie des enfants en difficulté.

Jean BANZOUZI-MALONGA

«SOCOTEC BASSIN DU CONGO»

SOCIÉTÉ ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 15 000 000 DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: Immeuble le 5 février 1979, quartier M'pila
B.P: 1270
BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM: 10 B 2003

ANNONCE LEGALE

Suivant les procès-verbaux du conseil d'administration et d'assemblée générale ordinaire, tenus, respectivement, le 13 et 30 juin 2015, à Brazzaville, enregistrés le 15 juillet de la même année, respectivement sous le N°1691, F°124/5, N°1694, F°124/8 et reçus au rang des minutes de Maître Florence BESSOVI, Notaire à Pointe-Noire, le 30 juillet 2015, pour reconnaissance d'écriture, lesquels actes de dépôt ont été enregistrés à Pointe-Noire Centre, le 14 Août 2015, sous le N° 6049, F°141/29, les actionnaires ont décidé, savoir:

arrêtés au 31/12/2014;
- l'affectation des résultats de l'exercice;
- la désignation des nouveaux administrateurs;
- le renouvellement des mandats des Administrateurs.

Dépôt légal des actes a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 09 Octobre 2015, sous le numéro 15 DA 967 et les mentions modificatives ont été portées sous le numéro du RCCM 10 B 2003.

Pour Avis,

La Notaire

ANNONCE LEGALE

Maître Hugues-Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Boîte Postale: 2047, Téléphone: (00242) 05 534 11 92/06 631 14 17,

A reçu, en date des dix juin deux mille huit et cinq août deux mille quinze, au rang de ses minutes, les actes sous seing privés contenant, respectivement, procès-verbal de l'assemblée générale mixte du quinze juin deux mille huit et procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du premier août deux mille quinze, de la société «ENTREPRISE DES TRAVAUX DIVERS ET DE SERVICES», en abrégé «ETRADIS».

Aux termes de ces deux documents, les résolutions suivantes ont été prises:

S'agissant du premier:

A titre ordinaire: 1) l'approbation du rapport de la gérance de l'exercice clos le 31 décembre 2007; 2) l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007; 3) l'affectation des résultats de l'exercice 2007; 4) le quitus à la gérance.

A titre extraordinaire:

1) l'augmentation du capital social de FRANCS CFA 1.000.000

à FRANCS CFA 6.000.000, par la création de 500 parts nouvelles; 2) la modification conséquente des statuts.

Et, du second:

1) l'approbation du rapport de la gérance;
2) la modification de l'objet social par l'adjonction des activités ci-après: - production et transformation des produits agricoles, vente de produits agricoles du cru et transformés, achat, production et vente des intrants et des engrais agricoles - Mécanique générale et maintenance industrielle.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Puis, mention modificative a été prise au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG/PNR/08 B 323.

Pour avis,

Le Notaire

Ministère des affaires foncières et du domaine public

Pierre Mabiala déterminé à dégager les habitations qui bordent le viaduc de Kintelé

En dépit de la résistance qu'opposent les propriétaires des habitations qui bordent le viaduc qui conduit à Kintelé (près de 7 kms), dans le 6^e arrondissement Talangaï, à Brazzaville, Pierre Mabiala, ministre de la réforme foncière et du domaine public, est déterminé d'aller jusqu'au bout de sa mission, dont l'objectif est de protéger ce viaduc des érosions et de l'ensablement qui le menacent. C'est ainsi qu'il a présidé une rencontre, mercredi 9 décembre 2015, dans la salle de conférences du Ministère de la justice, des droits humains et de la réforme de l'Etat, dans la ville-capitale, avec les propriétaires terriens et les membres de la Fédération des terriens du Congo, conduits par leur président, Aristide Mampouya. C'était en présence de Pierre Cébert Iboko Onangha, préfet du département de Brazzaville, des administrateurs-maires de Talangaï et Djiri, de la secrétaire générale du département du Pool et du sous-préfet d'Ignié. Objectif: faire comprendre à tous que l'Etat ne reculera pas et que la décision de déguerpissement sera appliquée.

C'est dans un ton ferme, comme pour traduire la puissance publique qu'il représente, que le ministre Pierre Mabiala a promis de restaurer l'autorité de l'Etat dans la zone occupée, selon lui, de manière anarchique, le long du viaduc de Kintelé, par des citoyens qui y ont acquis des parcelles de terrain et même construit des habitations. «L'Etat portera son costume de puissance publique. Tant pis pour vous. Lorsqu'on occupe les biens de l'Etat, de manière anarchique, la solution à réserver à un tel comportement, c'est le déguerpissement prévu par la loi», a-t-il prévenu. Face à cette décision, Aristide Mampouya, le président de la Fédération des terriens du Congo, soulève la conditionnalité de l'indemnisation préalable. «La notion d'indemnisation devrait précéder les expropriations», a-t-il dit. «Tout à fait», a reconnu le ministre Mabiala, qui a rappelé: «Vous savez bien que pour Kintelé, on avait négocié. Nous avons signé un accord qui lie les parties». «Tous ceux qui seront expropriés bénéficieront d'une juste et équitable indemnisation. Nous allons tout mettre en œuvre, pour que cette expropria-

tion ait lieu», a-t-il promis. Mais, il a réaffirmé l'intransigeance de l'Etat: «La loi s'exécutera et le projet sera réalisé, de gré ou de force». L'arrêté n°34466 déclarant d'utilité publique, l'acquisition foncière et les travaux d'aménagement d'une bande large de 50 mètres, longeant, de part et d'autre, la sortie du viaduc à Kintelé, sera appliqué. Mais, devant le désordre ou l'anarchie qui caractérise la vente de parcelles de terrain dans le pays, le ministre Mabiala s'en est vivement pris à la Fédération des terriens du Congo, qui rassemble les associations locales de propriétaires fonciers, dont les membres vendent les parcelles de terrain comme ils entendent, sans informer les pouvoirs publics, pour les besoins de lotissement. Et, «lorsqu'il y a des dégâts, vous fuyez. Quand on vous interpelle, vous dites toujours que ce n'est pas vous et que ce sont des occupations anarchiques. Comment?», s'est-il étonné, tout en menaçant cette association de dissolution. «Vous ne maîtrisez rien. En plus, vous créez comme une confusion générale dans la gestion du foncier. Nous croyons avoir un interlocuteur capable



Pierre Mabiala promet de restaurer l'autorité de l'Etat.

de maîtriser ses membres sur l'ensemble du territoire national, mais il n'en est absolument rien. Quand il y a des catastrophes, vous ne savez pas qui a vendu. Je ne sais pas si ça vous fait plaisir de voir nos concitoyens dans la situation qui est la leur, aujourd'hui», a dit le patron de la réforme foncière et du domaine public, faisant ainsi allusion aux conséquences désastreuses que provoquent les pluies dans les nouveaux quartiers. Aristide Mampouya ne semble pas de cet avis, mais le ministre Mabiala a enfoncé le clou contre les propriétaires fonciers: «C'est vous qui vendez et c'est le gouvernement qui est toujours interpellé. Quand il y a mort d'hommes, vous n'allez même pas aux veillées, pour apporter ne fut-ce que votre petite contribution. Donc, ne jouez pas comme ça avec la vie des autres, sous le seul prétexte de la vente des terrains.»

«Vous en faites un peu trop. Le gouvernement ne doit pas continuer à vous assister comme ça. Vous êtes passibles de poursuites pénales. Nous devons arrêter la désolation des populations, parce que quand le ciel s'assombrit, les cœurs des Congolais battent la chamade». Pour le ministre Mabiala, rien ne sera plus comme avant, désormais. Un propriétaire foncier ne peut plus vendre un terrain, si celui-ci n'a pas fait l'objet d'une constatation ou d'une reconnaissance de droit foncier coutumier et s'il n'a pas été loti. Et pour montrer qu'il ne recule devant rien, il a promis aller, lui-même, sur le terrain, dans les prochaines semaines, pour les opérations d'expropriation qui vont s'étendre jusque dans la zone de Lifoula. «Vous m'avez promis la mort, eh bien! J'aimerais bien vivre ça», a-t-il lâché.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Annonce

Changement de Nom

Je m'appelle Angor Franck Martial Aurelie, je désire m'appeler désormais Otsoa Angor Franck Martial Aurelie. Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition à ce changement de nom, dans un délai de trois mois, à compter de la présente publication.

Fondation Avsi

Des handicapés formés à différents métiers artisanaux, à Pointe-Noire

Dans le cadre de son projet relatif à l'amélioration de la situation socio-économique des personnes vivant avec handicap dans le département de Pointe-Noire, la Fondation Avsi, représentée au Congo par Mme Caterina Cipriani, a organisé une exposition-vente des produits fabriqués par des coopératives de personnes vivant avec handicap. La cérémonie d'ouverture de cette exposition-vente s'est déroulée à l'esplanade de la Chambre de commerce, jeudi 10 décembre 2015. Sous le patronage de Jean-Claude Demaboud, directeur départemental de l'A.n.a (Agence nationale de l'artisanat), qui avait à ses côtés Marcel Poaty, conseiller socioculturel du député-maire de la ville de Pointe-Noire, et bien d'autres autorités locales.

Dans son allocution de circonstance, Mme Caterina Cipriani a présenté les réalisations déjà accomplies par la Fondation Avsi, depuis le lancement, le 1^{er} mars 2013, du projet sur l'amélioration de la situation socio-économique des personnes vivant avec handicap dans le département de Pointe-Noire. «La Fondation Avsi a formé 163 personnes vivant avec handicap à des métiers artisanaux et les a regroupées dans quinze coopératives également ouvertes aux personnes valides, à travers une étroite collaboration avec les institutions publiques locales concernées», a-t-elle dit. Les différents produits exposés ont été fabriqués selon le métier de la coopérative

concernée: soudure, coiffure, menuiserie, couture et pâtisserie, etc.: la coopérative «Les jeunes pâtisseries», sise au quartier Tchimiambi 2, en allant vers Mongo-Kamba, dans le quatrième arrondissement Loandjili; la coopérative des beaux-arts, en menuiserie et garnissage meubles, installée à Mawata (arrondissement 1 Lumumba). La Fondation Avsi souhaite voir les activités lancées après un long et difficile chemin, continuer après la fin du projet, en ce qui concerne l'accompagnement des dites coopératives, car parmi elles, certaines ont la capacité et surtout, la volonté de continuer à travailler dans la transparence et dans la logique coopérative.



La Fondation Avsi a formé 163 personnes vivant avec handicap à des métiers artisanaux.

Pour sa part, le directeur départemental de l'A.n.a a encouragé cette initiative. «Le secteur de l'artisanat offre aux jeunes de toutes les catégories sociales, une grande variété de métiers. Au total, 253 métiers ont été identifiés et répertoriés dans la nomenclature des activités artisanales au Congo, et des perspectives professionnelles intéressantes. L'apprentissage artisanal demeure plus que jamais une voie d'excellence pour lutter contre le phénomène grandissant du chômage et de la pauvreté», a-t-il déclaré. S'adressant aux récipiendaires, le directeur dépar-

tement de l'A.n.a a mis en avant leur professionnalisation. «Je vous affirme que, désormais, vous n'êtes plus des apprentis, mais des professionnels bien formés, capables de faire face aux exigences du métier que vous allez exercer. Ce statut implique, pour vous, des responsabilités nouvelles. Vous devez assumer votre autonomie et votre indépendance», a-t-il conclu. La remise des diplômes de fin de formation aux apprenants et la visite guidée des stands ont conclu la manifestation.

Equateur Denis NGUIMBI.

Journée internationale de la Déclaration universelle des droits de l'homme

La Fécodho préoccupée par les atteintes graves des droits de l'homme au Congo

A l'occasion de la 67^e journée internationale de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre 2015, la Fécodho (Fédération congolaise des droits de l'homme) a publié un message dans lequel cette plateforme qui regroupe des associations de défense des droits de l'homme appelle au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales énoncés dans cette déclaration, pour qu'ils «deviennent, véritablement, une prescription fondamentale sur la base de laquelle nous devons vivre en société, une société de paix, de liberté et de justice sociale».



Céphas Germain Ewangui (3^e de la g. vers la dr.)



Des participants à la rencontre.

Le message de la Fécodho, rendu public par son président, Céphas Germain Ewangui, est la conclusion d'un travail d'enquêtes menées, par exemple, sur les difficultés d'accès aux soins de santé de qualité pour tous et les conditions de détention dans les maisons d'arrêt qui contrastent avec la quasi-totalité des règles minima des Nations unies. La Fédération congolaise des droits de l'homme énumère les atteintes aux droits de l'homme auxquelles se livrent encore des services de l'Etat. Il s'agit, par exemple, de la pratique, dans une impunité déconcertante, de la torture dans les commissariats de police et les postes de gendarmerie, la corruption généralisée dans les services publics, en toute impunité, en dépit des conséquences graves que cette corruption engendre, l'existence encore des établissements scolaires où les enfants sont entassés dans les salles de classe et assis à même le sol; le taux élevé, soit plus de 50%, de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, et la discrimination à l'égard des femmes dans les sphères de prise de décision, entravant leur participation dans les mêmes conditions que les hommes, à la vie politique, sociale et économique du pays. «Autant de faits susmentionnés, juste à titre indicatif, qui montrent, à l'évidence, qu'il ne suffit pas à un Etat de proclamer ses bonnes intentions sur les questions des droits de l'homme, pour les rendre effectifs, mais d'œuvrer davantage avec pugnacité, pour les traduire dans les faits et d'y veiller, quotidiennement, avec rigueur», a dit Céphas Germain Ewangui. La Fécodho, a-t-il ajouté, «invite l'Etat congolais à plus d'efforts, plus d'engagements, aux fins de se mettre, pleinement, à la hauteur des engagements internationaux souscrits en matière des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de tout mettre en œuvre pour le respect des droits de l'homme». Rappelons que la journée de la Déclaration universelle des droits de l'homme a été proclamée, le 10 décembre 1948, par l'Assemblée générale des Nations unies. Depuis, chaque Etat a la responsabilité de créer des conditions optimales visant à rendre effective la jouissance pleine et entière des droits de l'homme, au profit des populations vivant sous sa juridiction.

Espérance NDANGABALI (Stagiaire)

Diocèse de Ouesso

Une messe en mémoire du préfet Adolphe Elemba, célébrée par Mgr Yves Monot

La messe en mémoire d'Adolphe Elemba, préfet de la Sangha, décédé le 25 octobre 2015, à Ouesso, des suites d'un accident vasculaire cérébral, a eu lieu le dimanche 13 décembre 2015. Elle a été célébrée par Mgr Yves Monot, évêque du diocèse de Ouesso, assisté d'une dizaine de prêtres. Cette messe a coïncidé avec l'ouverture de la porte sainte de la cathédrale Saint-Pierre Claver de Ouesso, en signe de l'ouverture de l'année de la miséricorde. «Un rite très ancien dans l'Eglise, prenons la mesure de l'événement, cela se passe dans le monde entier. L'Eglise aime des signes. Le Seigneur veut se donner pleinement à nous dans sa miséricorde», a dit Yves Monot.

Dans son allocution de circonstance, Mme Marich Ginalda Mavoungou, secrétaire générale préfet par intérim, a souligné les mérites du défunt préfet et le précieux héritage qu'il a laissé à Ouesso. «La mort est le chemin de tout le monde et personne n'en sera épargné. Adolphe Elemba, notre papa, notre frère, notre guide et encadreur pédagogue, notre consolateur, médiateur, nous a quittés au moment où on ne s'y attendait pas, après avoir accompli un travail titanesque, 8 ans durant, toujours couronné par un succès éclatant, parce qu'Adolphe Elemba avait horreur de l'échec, de la médiocrité... En d'autres termes, il ne vivait que pour l'excellence,

la tolérance et la paix, avec un sens élevé de l'autorité de l'Etat. C'est ce précieux héritage qu'il nous légua et donc, nous avons la responsabilité de le perpétuer et de le pérenniser...», a-t-elle dit. La secrétaire générale préfet par intérim a remercié, au nom des populations de la Sangha, le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, et son épouse, Mme Antoinette, les membres du gouvernement, les parlementaires, les conseillers départementaux, etc, pour leur assistance pendant cette dure épreuve. «Cette marque de solidarité et de compassion dont vous avez fait montre, nous a profondément, émus. Elle est un indicateur de confiance,



Mgr Yves Marie Monot.



Adolphe Elemba.

de consolidation de la paix et de l'unité des fils et filles de la Sangha...», a-t-elle dit. Rendant hommage à l'illustre disparu, elle a ajouté: «Son action entre le gouvernement et le département a contribué à faire de la Sangha, l'un des départements où la municipalisation accélérée a le mieux réussi... Au plan sous-régional, il a développé des rapports cordiaux avec les autorités locales des pays frontaliers (Le Cameroun, la République Centrafricaine et le Gabon). Pour ce faire, il a laissé le département de la Sangha à un bon niveau de gouvernance appréciée

jusqu'à ce jour...». Signalons que la veille, samedi 12 décembre, une cérémonie de retrait de deuil avait eu lieu à l'hôtel Onanga (ex-hôtel de Mindongo) en présence d'Emmanuel Akouelakoum, président du Conseil départemental de la Sangha, et de Patrick Goack Mezes, vice-président du bureau exécutif du Conseil municipal de Ouesso, maire par intérim et de nombreux invités.

Victor GUEMBELA
Correspondant résidant à
Ouesso

Cette semaine au Vatican

Bientôt la création de deux nouveaux dicastères!

Une nouvelle réunion du C9 (Conseil des neuf cardinaux), s'est tenue au Vatican, du 10 au 12 décembre au matin, sous la direction du Pape François. Selon le père Federico Lombardi, directeur du bureau de presse du Saint-Siège, les Cardinaux sont revenus, au cours de cette réunion, sur le discours du Saint-Père prononcé le 17 octobre à l'occasion de la commémoration du 50^e anniversaire de l'institution du synode des évêques, un discours dans lequel le Souverain pontife avait évoqué la synodalité dans l'Eglise, mais aussi «la nécessité de procéder à une salutaire décentralisation». Le Conseil des cardinaux a ainsi relevé la nécessité d'approfondir ce discours et son importance dans le travail de la réforme de la Curie romaine.



Le Pape a pris part à toutes les rencontres du Conseil des 9 cardinaux conseillers. Le cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, archevêque de Kinshasa, en Rdc y représente l'Afrique.

Lors de cette réunion, le C9 s'est aussi penché sur les deux nouveaux dicastères en création: le premier annoncé le 22 octobre dernier est consacré aux «Laïcs, famille et vie» qui a fait l'objet d'une proposition articulée de la part du Conseil au Pape. L'autre dicastère est celui sur la «Justice, la paix et la migration», dont l'institution n'a pas encore été officiellement annoncée. Les prochaines réunions du C9 ont été fixées pour l'année 2016 les 8 et 9 février, les 11-12-13 avril, les 6-7-8 juin, les 12-13-14 septembre et les 12-13-14 décembre.

Un rescrit en matière de nullité matrimoniale

Le Pape a signé un rescrit relatif à la mise en œuvre et au respect de la nouvelle législation canonique en matière de nullité matrimoniale. L'entrée en vigueur, en heureuse coïncidence avec l'ouverture du Jubilé de la Miséricorde, des «Motu Proprio Mitis Iudex Dominus Iesus et Mitis et Misericors Iesus» (15 août dernier), destinés à mettre en œuvre la justice et la miséricorde quant à la vérité du lien des personnes en échec matrimonial, nécessite notamment l'harmonisation des nouvelles procédures avec les normes propres à la Rote romaine, dans l'attente de leur réforme, est-il indiqué. La réforme des procédures en matière matrimoniale abroge ou déroge toute loi ou norme qui lui serait contraire. Ainsi, dans les causes de nullités présentées au Tribunal de la Rote romaine:

- 1- le doute sera fixé selon l'ancienne formule: «An constet de matrimonii nullitate, in casu»;
 - 2- les décisions de la Rote en matière de nullité, sentences comme décrets, sont sans appel.
 - 3- si une des parties a contracté un nouveau mariage, à moins qu'il s'agisse d'une injustice manifeste de la décision, le recours à la Rote pour «nova causae propositio» n'est pas recevable;
 - 4- le doyen de la Rote dispose du pouvoir de dispense pour grave défaut des critères du procès devant ce tribunal;
 - 5- à la demande des Patriarches des Eglises orientales, la compétence sur les causes «iurium» liée aux causes matrimoniales soumises en appel à la Rote sont délégués aux tribunaux territoriaux;
 - 6- la Rote romaine juge les causes selon la gratuité évangélique, fournissant une défense «ex officio», étant pour les fidèles aisés l'obligation morale de verser des honoraires en faveur des plus pauvres.
- Le doyen de la Rote romaine, Mgr Pio Vito Pinto, a souligné que le rescrit du Saint-Père montre clairement que la réforme juridique est parfaitement cohérente avec la vision ecclésiologique de son pontificat, comme il l'a lui-même clairement démontré dans ses actes des dernières semaines. *, a-t-il indiqué.

Deuxième méditation sur l'Avent

Durant la semaine, vendredi matin, le père Raniero Cantalamessa, prédicateur de la Maison pontificale, a donné sa deuxième méditation de l'Avent, devant le Pape François et les responsables de la Curie romaine. Le Capucin a poursuivi son analyse de la Constitution apostolique «Lumen Gentium», 50 ans après la clôture du Concile Vatican II, et alors que vient de s'ouvrir le Jubilé de la Miséricorde. «Dans un certain sens, à un demi-siècle de distance, l'année de la miséricorde célèbre la fidélité de l'Eglise» à la promesse de guérir les âmes par la miséricorde plutôt que par la sévérité des lois. Le père Cantalamessa a rappelé que la sainteté est pour tous, dans les petites comme dans les grandes choses, chez les puissants comme chez les humbles: «elle est à notre portée». La sainteté, a conclu le prédicateur de la Maison pontificale, est un appel qui doit se vivre non seulement dans l'extraordinaire mais aussi dans l'ordinaire dans la vie quotidienne. A la semaine prochaine!

Albert S. MIANZOUKOUTA
(Correspondant au Vatican)

Point de vue

L'étymologie du terme Noël et le sens de la fête de la Nativité pour les chrétiens

Selon le petit Larousse, le mot Noël vient du latin Natalis (dies). C'est (le jour) natal, sous-entendu du Christ-Jésus, pour les chrétiens. La liturgie latine désigne la célébration de la Nativité de Jésus, par les mots festum Nativitatis Domini Nostri Jesu christi ou en résumé, Dies Natalis Domini, jour de naissance du Seigneur. De là, découlent les expressions populaires pour nommer Noël: Natale en italien, Navidad en espagnol, Natal en portugais, Nadal dans le sud de la France, puis Noël dans toute la France.

A l'origine, Natalis dies devait toutefois faire référence au jour natal du soleil, dans un contexte où l'on adorait le soleil. D'après Noël Maurice Denis-Boulet, l'héliolatrie [...] fut la dernière forme que prit le paganisme romain. En 274, l'empereur Aurélien lui donna une consécration officielle, lorsqu'il fonda, en l'honneur du sol invictus un temple fastueux... et au siècle suivant, le dernier païen ayant occupé le trône de César, Julien l'Apostat, nous a laissé un discours où il justifie, en théologien subtil et en dévot fervent, le culte rendu à l'astre-roi qu'il se regardait comme le fils spirituel.

Natalis a donné Noël comme le latin patelle a donné poêle. Nous retrouvons la même idée dans le dictionnaire de liturgie de Dom Robert le Gall: Déformation du mot latin natalis (dies): «Jour de la Nativité». La Nativité par excellence est celle du Seigneur Jésus, célébrée le 25 décembre; non d'abord sa naissance éternelle, comme Verbe dans le sein du Père, mais sa naissance humaine, du sein de Marie, dans l'étable de Bethléem. Notons, toutefois, que certains prétendent, que les origines du mot Noël sont gauloises; le mot Noël viendrait de deux mots gaulois: «noio» (nouveau) et «hel» (soleil). Cette origine fait référence au caractère profane de la fête, et notamment, à la fête du solstice d'hiver, fêtée

par les gaulois.

Le sens de la fête de Noël c'est l'Incarnation

Noël est la célébration de la naissance de Jésus, autrement dit, une fête qui célèbre l'Incarnation, en lien avec la fête de l'Annonciation, qui se situe exactement neuf mois avant Noël; ce qui correspond aux temps de la gestation humaine.

Qu'est-ce que l'Incarnation?

Il s'agit d'un dogme important de la foi chrétienne. C'est sans doute l'importance de ce dogme, qui explique le grand succès de la fête de Noël. Il convient donc de dire ce qu'est l'incarnation. De manière générale, l'incarnation est le fait, pour une divinité, de prendre le corps d'un homme ou d'un animal. Pour les chrétiens, le mystère de l'Incarnation est le mystère du fils de Dieu, seconde personne de la Trinité se faisant homme et prenant chair humaine en Jésus de Nazareth. Ce fils de Dieu a été appelé par Saint Jean «le Verbe», la Parole (Jn 1,1-18), c'est-à-dire la parole éternelle de Dieu, sa manifestation suprême. Saint Jean dit: «Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous» (Jn 1,14). Les nombreuses difficultés, que devait, inévitablement, poser à l'esprit cette affirmation extraordinaire, ont

conduit l'Eglise au cours des premiers siècles, (conciles de Nicée, Constantinople, Ephèse, Chalcédoine au IV^e et V^e siècles), à cerner de plus près ce mystère et celui de la personne du Christ. Il fallait en effet répondre aux hérésies de sens contraire, qui déchiraient les communautés chrétiennes: certaines ne voyaient que l'homme en Jésus de Nazareth; d'autres ne voyaient en lui que le fils de Dieu. Les conciles ont tranché la question en précisant, qu'en Jésus, il y a la nature humaine et la nature divine, unies en une seule personne. Encore aujourd'hui, les chrétiens continuent de professer cela, à travers le credo dit de Nicée Constantinople: «Je

crois... en Jésus Christ, le Fils unique de Dieu..., vrai Dieu né du vrai Dieu pour nous les hommes et pour notre salut, il descendit du ciel. Par l'Esprit Saint, il a pris chair de la Vierge Marie et s'est fait homme».

C'est cela que célèbre la fête de Noël, une fête qui a une grande place dans la doctrine catholique, puisqu'elle est liée à l'un des piliers de la foi chrétienne. Cette mise au point nous permet d'analyser tous les contours de la problématique portant sur l'origine de cette célébration.

Abbé Christian Noël DEMBI
KOELA

Nécrologie

Le Secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo a le regret d'annoncer le décès de Madame Pauline BAYAKISSA, grande sœur de l'abbé Adolphe Ounounou, coordonnateur de la Commission épiscopale de la pastorale de la Santé. Paix à son âme et nos sincères condoléances à l'abbé Adolphe.

Fait à Brazzaville, le 14 décembre 2015

Abbé Brice Armand IBOMBO
Secrétaire Général de la CEC

Archidiocèse de Brazzaville

Les inscriptions au Pèlerinage en Terre Sainte ont commencé

Sous la coordination du diocèse de Jérusalem, les chrétiens du Congo qui le souhaitent sont invités à participer, du 19 au 27 mars 2016, au pèlerinage en Terre Sainte, à Jérusalem, pendant la Semaine Sainte. Les frais de participation s'élèvent à 1.650.000 F CFA. La date de fin des inscriptions est fixée au 9 janvier 2016.

Pour s'inscrire, contacter l'abbé Luc Maixent Mahoungou:
Tel: 06.666.38.13 ou 05.531.80.27.
Paroisse Sainte Thérèse de Ngambio, La Base.



**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS)**

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DU PLAN ET DE L'INTÉGRATION

**PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL POUR L'AMÉLIORATION DU CLIMAT
DES AFFAIRES ET LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE CONGOLAISE
(PACADEC)**

**«RECRUTEMENT D'UN CABINET EN VUE DE L'INFORMATISATION, LA MISE EN RESEAUX ET
L'INTERCONNEXION DU CENTRE DES FORMALITES DES ENTREPRISES (CFE) AVEC LES
ADMINISTRATIONS PARTENAIRES»**

Référence de l'accord de financement : Don n° 210 015 5019170-CG

La République du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Appui Institutionnel pour l'Amélioration du Climat des Affaires et la Diversification de l'Economie Congolaise et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat relatif à «l'informatisation, la mise en réseau et l'interconnexion du Centre des Formalités des Entreprises avec les administrations partenaires».

La mission du consultant consiste à accompagner l'informatisation du CFE, (i) à partir des processus rénovés, (ii) sa mise en réseaux et (iii) assurer son interconnexion avec les administrations partenaires.

De manière spécifique, l'étude vise à fournir les prestations suivantes découpées en deux lots (Installations et formations connexes et fourniture de matériels):

Lot 1 : Installations et formations connexes

A- Installations

- Système d'information sur plateforme WEB avec :

1. Réalisation préalable d'un audit fonctionnel pour délimiter le périmètre et tracer la feuille de route ;
2. La rédaction du Cahier des Charges ;
3. La rédaction d'un manuel de procédures ;
4. La révision des procédures ;
5. Les formulaires de la liasse ;
6. L'organisation et le management du changement ;
7. Dématérialisation, télé-procédure et mise en œuvre de guichet unique.

B- Formations Connexes

- Réseau informatique avec :

1. Prestation logicielle, celle-ci vise à assister et accompagner le CFE à acquérir une solution permettant de gestion des formalités des guichets uniques. Cet accompagnement comprendra, (i) l'élaboration du cahier des charges, (ii) Benchmark des solutions, (iii) l'accompagnement au déploiement, (iv) la réalisation et l'adaptation comprenant les développements spécifiques et les tests et recettes ;

2. Les logiciels en guichets uniques pour :

- a. Installation en réseau ;(i)Faire l'état des lieux ; (ii)identifier les structures concernées hormis (les antennes départementales et les administrations partenaires) ; (iii) Définir les procédures de l'administration du réseau ; (iv) Installer et configurer le système informatique au niveau central, dans les antennes départementales et les administrations partenaires ; (v)connecter le niveau central avec les antennes départementales,(vi) Déterminer le plan de formation de l'administrateur réseau ; (vii) Former le personnel impactés du siège, des antennes et des administrations partenaires à l'exploitation du réseau informatique installé ;
- b. Former et accompagner le personnel ;
- c. Mise en œuvre du système de gestion de données (Base de données) ;
- d. Elaboration du Manuel des procédures ;
- e. Choix et mise en œuvre (intégration) du progiciel de formalités de création d'entreprise ;
- f. Formation du personnel du CFE au métier d'appui à l'en-



treprise et à la gestion des offres (structures et réponse aux appels d'offre) Population cible : Personnels du CFE (siège et antennes).

L'unité de coordination du PACADEC invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition Mai 2008, révisée en Juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures (heure locale).

Les expressions d'intérêt doivent être déposées /envoyées par courrier ou courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 23 décembre 2015 à 11 heures (Heure locale) et porter expressément la mention :

«RECRUTEMENT D'UN CABINET EN VUE DE L'INFORMATISATION, LA MISE EN RESEAU ET L'INTERCONNEXION DE LA MAISON DE L'ENTREPRISE DU CONGO (MEC) BRAZZAVILLE – REPUBLIQUE DU CONGO »

L'adresse à laquelle les manifestations d'intérêt doivent être envoyées est la suivante :

Ministère du Plan et de l'Intégration
Unité de Coordination du Projet d'Appui Institutionnel pour l'Amélioration du Climat des Affaires et la Diversification de l'Economie Congolaise
A l'attention: M. Joseph MBOSSA

Rue, Locko Isaac N°05 et 06 secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo
Tél : (242) 06 668 24 31 /05 574 18 75 ; e-mail : [pade.pacade@yahoo.fr](mailto:pade.pacade@yahoofr)

Le Coordonnateur

Joseph MBOSSA

«TTC ENGINEERING CONSULTANT SERVICES»

En sigle «TECS SARL»

Société A Responsabilité Limitée

Au capital de 5.000.000 F. Cfa

Siège social: 10, RUE IMPASSE DE MPAMA, CENTRE-VILLE, ROND-POINT KASSAI

Pointe-Noire, République du CONGO

RCCM: 13 B 1273

Mise en harmonie des statuts

Transfert de siège social

Augmentation du capital

Modification de l'objet social

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte tenue en date du 30 Juin 2015, à 11 heures, enregistré à la recette du centre-ville, à Pointe-Noire, le 20 Août 2015, sous le numéro 6180, folio 145/24; et déposé dans les rangs des minutes de Maître Florence BESOVI, Notaire à Pointe-Noire. Conformément aux dispositions des articles 10 et 11 de l'Acte Uniforme OHADA portant droit des sociétés commerciales et du GIE, les résolutions suivantes ont été prises et adoptées, savoir:

- Mise en harmonie des statuts, conformément à l'acte uniforme OHADA portant droit des sociétés commerciales et du GIE révisé en janvier 2014;
- Transfert du siège social:
Ancienne adresse: 81, rue KOUANGA MAKOSSO (zone portuaire);
Nouvelle adresse: 10, rue IMPASSE DE MPAMA, CENTRE-VILLE, ROND-PONT KASSAI;
- Augmentation du capital:

Le capital social a été augmenté de 3.000.000 F. CFA par incorporation de réserves;

Le nouveau capital social est, désormais, fixé à la somme de 5.000.000 F. CFA.
• Modification de l'objet social:

La société a pour objet la conception, la réalisation, l'installation, le maintien et la mise en œuvre des systèmes d'automatisation et d'information industrielle, la fourniture et le maintien des installations électroniques, fourniture, installation, la mise en œuvre et maintien des électro-ingénierie, fourniture, installation, la mise en œuvre et maintien des systèmes de télécommunication et télécommande l'organisation des cours de formations;

La réalisation d'études de marché en Italie et au Congo; la commercialisation du matériel industriel, servir de représentant;

Prendre des participations dans des entreprises des domaines semblables ou similaires pour l'exploitation des synergies et de la recherche d'application. Elle peut exercer, mais pas répandu et pas vers le public, toutes les opérations commerciales, industrielles et financières et immobilières, jugées nécessaires et utiles par l'administration pour la réalisation de l'objet social, y compris l'émission de garanties, cautions et toute autre garantie, aussi vrai, pour les dettes des tiers, ainsi que le recrutement, soit directement, soit indirectement, mais pas répandu et pas face au public, des investissements d'autres sociétés et entreprises ayant un objet similaire, relié ou associé à la sienne.

Et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, et financières, civiles, commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tout autre objet similaire ou connexe, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. Dépôt légal des actes a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 21 Août 2015, enregistré sous le numéro 15 DA 1171.

Les mentions modificatives ont été effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 21 Août 2015, sous le N° RCCM CG/PNR 13 B 1273.

*Pour insertion,
La Notaire*

«RUI ZHI TECHNOLOGIE & TRAVAUX PETROLIERS»

En sigle «RZTP»

Société Anonyme Unipersonnelle avec

Administrateur Général

Au capital de 10.000.000 F. Cfa

Siège social: 81, rue Kouanga Makosso

Pointe-Noire, République du CONGO

RCCM: 15 B 495

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05 juin 2015, et déposé au rang des minutes de Maître Florence BESOVI, Notaire titulaire d'un Office de Résidence à Pointe-Noire, le 12 juin de la même année, il a été constitué une Société de droit congolais dont les statuts ont été enregistrés à la recette du centre-ville de Pointe-Noire, le 18 juin 2015, sous le numéro 4635, folio 104/35; numéro 4636, folio 104/36, présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général «SAU»;

Dénomination: «RUI ZHI TECHNOLOGIE & TRAVAUX PETROLIERS», en sigle «RZTP»;

Siège social: le siège social est établi à Pointe-Noire, 81, rue Kouanga Makosso, zone portuaire, République du Congo;

Capital social: le capital social est fixé à la somme de: DIX MILLIONS (10.000.000) Francs CFA, divisé en mille (1000) actions égales de dix mille (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de Un (1) à mille (1000), entièrement souscrites et libérées en numéraire;

Objet social: la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'Etranger:

- Recherche, exploration et exploitation des hydrocarbures liquides ou gazeux;
- Vente de produits pétroliers;
- Industrie de collection, de transport, du raffinage de pétrole;
- Construction industrielle et domestique, travaux pétrochimiques et de forage pétrolier, travaux des mètres cubiques de terre et de pierre;
- Constructions de routes urbaines, vente et le façonnage des matériaux de construction, location des équipements de construction;
- Services d'ingénierie et techniques pétroliers, le développement des technologies pétrolières, la revente de technologie, les conseils techniques, la formation technique, les services techniques, le forage géologique, cimentation, test de puits, diagraphie, vente des équipements et accessoires pétroliers, vente des

machines équipements et produits chimiques (sauf produits chimiques dangereux), transport et location de tout type d'engins;

- La participation par tout moyen et sous quelque forme que ce soit et en tous pays, à toutes entreprises créées ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet susvisé;

- Et, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement;

Durée: la durée de la société est de quatre-vingt-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier; Apports en numéraire: par acte notarié de souscription et de versement du capital social reçu par Maître Florence BESOVI, le 12 juin 2015 et enregistré le 18 juin de la même année, sous le numéro 4631, folio 104/31, numéro 4632, folio 104/32, numéro 4633, folio 104/33, le souscripteur des actions de la société a intégralement libéré les actions au moyen d'un dépôt sur le compte bancaire ouvert au nom de la Société.

Gérance: Monsieur ZHENG Jianfeng est désigné comme premier administrateur général de la société, né le 25 Avril 1964, à Guangdong (Chine); de nationalité Chinoise, titulaire du passeport délivré le 08 Mai 2013, sous le N° E20611967 et expirant le 07 Mai 2023.

Dépôt au Greffe: les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 10 juillet 2015, sous le numéro 15 DA 940.

Immatriculation: la société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de la ville de Pointe-Noire, le 10 juillet 2015, sous le numéro CG/PNR/15 B 495.

*Pour insertion,
La Notaire*

Pour la promotion de la femme en politique et dans les médias

Une campagne pour exhorter les décideurs à nommer la femme aux postes de responsabilité

Le rôle des médias dans la promotion de la participation de la femme en politique, en général, et de la femme des médias, en particulier, fait l'objet d'une campagne médiatique depuis, le 1^{er} décembre dernier, au niveau sous-régional. Celle-ci prendra fin, le 18 du même mois. Au Congo, cette campagne est animée par le G.j.p (Groupe des journalistes pour la paix), que préside Christine Nathalie Foundou, en synergie avec d'autres associations des femmes des médias, membres du réseau des femmes des médias des Grands lacs.

On peut citer l'U.co.fe.m (Union congolaise des femmes des médias), de la République Démocratique du Congo; l'A.f.jo (Association des femmes journalistes) du Burundi; l'A.r.fe.m (Association rwandaise des femmes des médias) et l'A.f.p.c (Association des femmes professionnelles de la communication) de la Centrafrique. Le réseau s'ouvrant, également, à d'autres pays, le Kenya et la Tanzanie pourront également y prendre part. Objectif de la campagne: améliorer la visibilité du réseau des femmes des médias des Grands lacs, à travers la création d'un site web du réseau où seront publiés des articles liés aux activités réalisées par toutes les associations membres dudit

réseau ainsi que d'autres informations. Cette campagne poursuit, également, d'autres objectifs comme: promouvoir la participation des femmes en politique, en réalisant des productions médiatiques. Et, à propos, une émission radiophonique est passée le 8 décembre dernier, sur les antennes de Radio-Congo, dans «*Tout azimuth*», une émission de Léon Moukouri; amener les décideurs à être sensibles sur les pré-occupations des femmes journalistes, à l'aide d'une campagne Sms Franklinne menée en direction de dix personnalités par pays, aux fins d'améliorer la visibilité des femmes des médias. Il s'agit du président de la République, du président d'un organe de régulation



Christine Nathalie Foundou.

des médias, du ministre en charge des médias, du premier responsable de la Radio-Télévision nationale, du premier responsable d'un journal public connu, du premier responsable d'une agence de presse nationale, de deux responsables de radio privées, de deux responsables des journaux privés, d'un parlementaire. A travers cette campagne Sms Franklinne, ces responsables cités recevront des Sms du réseau des femmes des médias des Grands lacs, vivant au Congo, en R.D. Congo, au Burundi, au Rwanda et en Centrafrique. Dans ces

Sms, il sera demandé aux gouvernants et décideurs d'accorder une place de choix à la femme, lors des nominations à des postes de responsabilité, et que la femme journaliste ne soit surtout pas oubliée. Aujourd'hui, affirme Christine Nathalie Foundou, il existe des femmes méritantes qui peuvent occuper des postes de responsabilité en politique, en communication, et dans bien d'autres domaines. «*Nous voulons, donc, voir des femmes journalistes être hissées, et occupées, par exemple, des postes ministériels, de directrice générale de la télévision et de la radio nationale, de présidente du conseil supérieur de la liberté de communication, et pourquoi pas à d'autres postes de responsabilités beaucoup plus élevés, dans notre pays*», a-t-elle souhaité. Pour la grande visibilité de cette campagne, il est prévu le 16 décembre prochain, une émission sur Télé-Congo intitulée: «*Dites Le*». Signalons que la campagne Sms Franklinne ira au-delà du 18 décembre, c'est-à-dire qu'elle prendra fin le 31 décembre 2015.

Alain-Patrick MASSAMBA

Projet «Lisungui»

1.720 ménages pauvres de Brazzaville seront payés

Prélude au premier paiement des ménages à Brazzaville, Anastasie Ossangatsama, directrice générale de la solidarité, a organisé, jeudi 11 décembre 2015, un atelier de sensibilisation des comités communautaires de ciblage, à la mairie de Brazzaville. En présence de Paul Ganongo, responsable de la communication du projet «Lisungui». 5.931 ménages ont, au total, fait l'objet des enquêtes et, 1.720 ménages, ciblés dans les quatre arrondissements concernés par le projet (Makélékélé, Baongo, Mougali et Talangai), bénéficieront des allocations, à partir du 17 décembre 2015. Le projet «Lisungui», mis en place depuis 2004, est financé par le gouver-



Une vue des participants.

nement congolais et la Banque mondiale. Il a pour but d'apporter un soutien aux ménages très pauvres. Le projet a ciblé 5.931 dossiers, dont 2.961 ont été enrôlés et 2.682 ont été des potentiels bénéficiaires. 826 ménages ont déposé des dossiers incomplets et 136 dossiers n'ont pas été contrôlés. La rencontre a eu pour but d'informer les différents membres du comité de ciblage qui à partir du 17 décembre prochain, le gouvernement va lancer les paiements des ménages de la ville de Brazzaville. «*Il nous reste à clarifier la situation de 962 ménages. Le travail fait a révélé qu'il y a des ménages qui ne répondent pas aux critères. En attendant, nous payons des ménages qui ne posent pas problème. Nous allons organiser la procédure des plaintes, c'est-à-dire les agents sociaux vont descendre sur le terrain, pour faire la contrevérification, vérifier la fiabilité des informations pendant que vont s'effectuer les premiers paiements, pour rattraper tous ces ménages*», a affirmé Marcel Ganongo.

Pour marquer, officiellement, le lancement du paiement des allocations, un échantillon sera payé par le gouvernement à la grande poste. Les autres ménages seront payés dans les agences se trouvant dans les arrondissements. Ceux de Baongo et Makélékélé percevront à l'agence du centre sportif, ceux de Mougali, à la banque postale de Poto-Poto; les ménages de Talangai se rendront au rond-point Koulounda. Signalons que les dossiers incomplets et ceux qui n'ont pas fait l'objet de contrôle de pièces, doivent être complétés avant la perception des allocations.

Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA

A.r.p.c.e (Agence de régulation des postes et communication électronique)

Sensibiliser autour des noms de domaines internationalisés et des langues africaines

L'A.r.p.c.e (Agence de régulation des postes et communication électronique) a organisé du 26 au 27 novembre 2015, en partenariat avec Ican (Société attribuant des noms de domaines et des numéros sur Internet), basée à Los Angeles, en Californie, un atelier sur les noms de domaines internationalisés et les langues africaines. Présidé par Pierre S. Dandjinou, vice-président de la société Ican, cet atelier a eu lieu dans la salle de conférence de l'hôtel Elais de Pointe-Noire.

A l'heure des T.i.c (Technologies de l'information et de la communication), les Africains ont, en effet, des velléités de communiquer, à travers le monde sur l'Internet, mais dans leurs langues nationales. Car, pensent-ils, l'Internet utilise davantage les langues des colonisateurs, à savoir: le français, l'anglais, l'espagnol, l'arabe et, récemment, le chinois. Mais, cette perspective ne facilite pas la tâche aux Africains qui, malheureusement, n'ont pas la maîtrise de leurs langues. Et, c'est pour valoriser les langues africaines, que la société Ican, qui a vocation d'attribuer des noms de domaines et des numéros sur Internet, envisage de donner des informations aux Africains sur les noms de domaines internationalisés et les langues africaines, dans les technologies de l'information et de la communication sous forme d'invite: «*Il faut mettre les*

langues nationales sur Internet. Aujourd'hui, l'Internet utilise davantage les langues qui sont connues et qui sont dans ce qu'on appelle les scripts latin, romain, l'alphabet. Donc, nous devons internationaliser ces noms de domaines qui, passent par un certain nombre de procédures, qu'on appelle la standardisation. La création des scripts permettant, justement, de standardiser ces langues, pour qu'elles passent sur Internet plus facilement», a dit Pierre S. Dandjinou. Huit pays ont pris part à cet atelier: le Congo, le Bénin, le Tchad, le Pakistan, le Kenya, l'Ethiopie, le Soudan et le Burkina-Faso. Et, leurs représentants ont pris des engagements fermes allant dans le sens de la valorisation des langues africaines sur Internet. «*Certains estiment que rentrer chez eux, ils vont regrouper, à la fois, les linguistes et les informaticiens pour leur*

expliquer ce qu'ils ont appris, afin de mettre en place un comité national sur les idems», a fait savoir le vice-président de la société Ican. L'atelier a eu pour but de pousser les participants à constituer un alphabet (écriture) de leurs langues nationales, car dans le système des gestions des noms des domaines, il y a un certain nombre de caractères acceptés, et d'autres qui ne le sont pas. Les noms de domaines étant des adresses électroniques. L'A.r.p.c.e, gendarme de la grande industrie électronique au Congo, entend, toutefois, intégrer les langues africaines

sur le Net «*Il s'agit lorsqu'on a collecté des licences de voir au plus profond le problème de développement, et aujourd'hui pour l'Afrique, c'est quoi, un milliard d'habitants, deux cent millions qui sont sur Internet, qu'est ce qu'on fait des huit cent millions qui reste et pour cela, nous pouvons travailler là dessus*», a affirmé le représentant de l'A.r.p.c.e. Ainsi, l'Afrique présentée comme une terre d'avenir, au regard de sa richesse linguistique, a beaucoup à donner qu'à recevoir des autres continents.

Noëllie BOUANGA

Santé

Campagne de vaccination contre la poliomyélite...

Dans le souci de prévenir les nouvelles épidémies de poliomyélite au Congo, le Ministère de la santé, en collaboration avec l'Oms, l'Unicef et d'autres partenaires, organise du 17 au 20 décembre 2015, le troisième passage de la campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite couplée à la supplémentation en vitamine A. Sur toute l'étendue du territoire national congolais. Sont concernés par cette campagne de vaccination: les enfants de 0 à 5 ans qui seront vaccinés contre la poliomyélite et ceux de 6 mois à 5 ans, qui seront vaccinés et supplémentés à la vitamine A. A cet effet, des équipes mobiles de vaccination passeront de maisons en maisons, dans les gares routières, ferroviaires, les jardins d'enfants, les marchés et les églises.

IN MEMORIAM

**9 Décembre 2000
9 Décembre 2015**

Jour pour jour, 15 ans, après la disparition de leur frère, Epoux et père Philippe DIAKABANA. A cette occasion, la veuve et les enfants DIAKABANA: Ursule Flore, Fréjus, Liette, Lillulline et Huguet prient ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse pour lui. Une messe d'action de grâce a été dite en l'église Notre Dame du Rosaire de Baongo, dimanche 13 décembre, à 10h30.



Accélérateur de Développement, Activateur de Performance

DEVEL SA : CALENDRIER DES FORMATIONS DU 1^{er} TRIMESTRE 2016

Pour tout besoin d'informations et inscription : TEL : 06 627 14 14 / 05 781 00 00 Mails : devctinfo2008@yahoo.fr / info.devcsa@gmail.com

A Kit de performance en management des agents d'encadrement et divers managers					
N°	Module	Coût de participation	Durée	Période de réalisation	Lieu de réalisation
A1	Les bases du management et la gestion du temps	250 000	2 jours	27 au 28 janvier 2016	Tous les séminaires se réaliseront au siège de notre société, situé au centre - ville de Pointe - Noire, vers la radio PNR, non loin de la résidence du gouverneur.
A2	Réussir ses réunions : Préparer, conduire et animer efficacement	250 000	2 jours	29 au 30 janvier 2016	
A3	Manager ses collaborateurs : Accompagner et développer ses équipes	250 000	2 jours	17 au 18 février 2016	
A4	Communication et relations humaines : être et agir en milieu professionnel	250 000	2 jours	19 au 20 février 2016	
A5	Finance pour non financiers	250 000	2 jours	04 au 05 mars 2016	
Total		1 250 000	10 jours		
B Autres diverses formations destinées aux agents de recouvrements (B3), aux Secrétaires et Assistantes de Direction (B1 et B2) et toute personne intéressée.					
N°	Module	Coût de participation	Durée	Période de réalisation	Lieu de réalisation
B1	Perfectionnement outils bureautiques	212 500	2 jours	10 au 11 février 2015	Tous les séminaires se réaliseront au siège de notre société, situé au centre - ville de Pointe - Noire, vers la radio PNR, non loin de la résidence du gouverneur.
B2	Organisation du travail et gestion du temps	212 500	2 jours	12 au 13 février 2015	
B3	Mise en place et management de la procédure de recouvrement de l'entreprise	250 000	2 jours	18 au 19 mars 2015	

Note : Pour nous permettre une meilleure organisation, nous vous prions de vous inscrire très rapidement.

Paris, France

Michel Innocent Peya a parlé de ses livres avec des journalistes français

De retour de Bandoeng, en Indonésie, où il a répondu à une invitation, l'écrivain-chercheur congolais, Michel Innocent Peya, a marqué, récemment, une halte à Paris, en France. Il en a profité pour parler, avec des journalistes français, de ses deux ouvrages: «Entre le bon sens et l'alternance absolue. L'Afrique à la croisée des chemins» (paru en 2014) et «Démocratie à l'Africaine ossambé ou kinzonzi» (publié en 2015). C'était à l'occasion d'une conférence de presse.

Interrogé sur l'importante question de la place de la jeunesse dans le développement de l'Afrique, Michel Innocent Peya a dit, en substance, que les jeunes doivent prendre leur destin en main. Tout en refusant d'être instrumentalisés par des hommes politiques. «Le plus souvent, ce sont eux qui payent le lourd tribut de leur inconscience. Il faut cesser d'être leur chair à canon», a-t-il affirmé. Le disant, l'auteur congolais fait allusion aux jeunes qui, aujourd'hui, sont devenus des «objets» que les hommes politiques manipulent, au gré de leur volonté. «Ces jeunes qui, a-t-il regretté, se lancent dans les grandes activités de destruction de nos édifices publics». Michel Innocent Peya en a appelé à la conscientisation de ces jeunes en perte de vitesse, parce que, a-t-il soutenu: «Quand on parle de pays émergent, de l'avenir de demain, on voit la jeunesse. Et donc, si les jeunes sont, de tout temps, à la solde des hommes politiques, point n'est besoin d'espérer sur eux. Pourtant, ils sont censés

être les successeurs des cadres d'aujourd'hui. Et donc des cadres de demain». Déterminé à éclairer la lanterne de la presse française sur certains concepts qui sont abondamment évoqués dans ses ouvrages, Michel Innocent Peya a répondu à d'autres questions subsidiaires. Notamment celle de la place des diasporas africaines. Une question à laquelle il a eu les mots justes, pour situer l'auditoire. En effet, selon Michel Innocent Peya, toutes les diasporas africaines occupent une place de choix dans le développement de leur différents pays d'origine. Car, selon lui, à travers la diaspora, on importe le savoir et aussi le savoir-faire. L'écrivain a essayé, aussi, de démontrer la contribution des différentes diasporas au développement économique des pays africains, à travers, notamment, les différents transferts d'argent qu'elles effectuent. Il a également parlé des conséquences qui peuvent découler de la non-prise en compte des diasporas. D'où, a-t-il suggéré, que les Etats



Pendant la conférence de presse.

africains puissent trouver, dans leurs gouvernements, une place pour les diasporas africaines. Au besoin, ériger des ministères en charge de toutes leurs préoccupations. Par ailleurs, Michel Innocent Peya a relevé qu'il existe, sur cette terre, des personnages «gravés dans notre mémoire collective, des hommes charismatiques, visionnaires, éclairés». «Ils ne sont pas nombreux, certes, mais ce sont des hommes visionnaires, des hommes éclairés qui peuvent le voir. Il s'agit de Denis Sassou-Nguesso, pour le Congo-Brazzaville, et de ceux qui ont été rappelés à Dieu, Nelson Mandela, l'icône africaine, Mao Tse Toung, Charles De Gaulle et les autres, paix à leurs âmes... Ainsi, les chefs d'Etat passent, mais les nations s'illustrent à travers ces hommes charismatiques, visionnaires, éclairés. Denis Sassou-Nguesso est l'un de ces hommes, lequel a favorablement oeuvré pour

la libération de Nelson Mandela. Pour preuve tangible, le Fonds africain, qui émane de sa création. En outre, il a aussi libéré la Namibie; le camp de la Swapo, à Loudima, en dit long», a-t-il argumenté. Répondant à la question d'un journaliste sur les derniers événements du mardi 20 octobre 2015, l'écrivain-chercheur congolais a, simplement, affirmé: «Chacun de nous peut avoir sa famille et ses biens. Mais ce que nous avons de commun, c'est le Congo. Le Congo que nous voulons construire dans la paix et la cohésion, en se basant sur nos propres cultures ancestrales. Les guerres, les fortes tensions qui pèsent sur les pays africains constituent la résultante d'une démocratie mal adaptée ou mal pratiquée. Démocratie qui est, d'ailleurs, le transfert de l'Occident».

Armand Firmin
AWENE

Ake (Association Kirikou événements)

Magloire Sitou lance la Fadim

L'organisation qui milite pour la mixité culturelle veut, à travers la Fadim (Fédération des associations de la diaspora internationale et des nationaux), susciter un élan de solidarité capable, notamment, de promouvoir les potentialités culturelles et artistiques.



Magloire Sitou et Serge Pena devant de siège de l'Ake.

Une dizaine d'associations implantées à Toulouse, en France, sont séduites par cette nouvelle entité mise en place par l'Ake, que préside, avec maestria, Magloire Sitou. «La Fadim est le fer de lance de l'Association kirikou événements. Après la situation qui a troublé notre pays, la fédération veut être un facteur d'unité nationale», explique-t-il. Pour mener à bon port son œuvre, l'Ake a pris contact avec des institutions et diverses organisations, sur le plan aussi bien national, qu'international. Déjà «Congo Assistance» a répondu, favorablement, à cette association. En lançant un appel à soutien au projet de construction du «Complexe multiculturel Mah Bihonda Loubelo». Un projet inspiré par la médiathèque Jose Cabanis, à Toulouse, que Magloire Sitou et Alain Serge Pena (secrétaire de l'Ake) ont tenu à remercier pour l'accompagnement: «Merci à la médiathèque Cabanis pour les dons des livres. Merci à Nicole Miquel-Belaud. Merci au lycée Rive-gauche, aux élèves de B.t.s 2^e année de communication qui travaillent à une récolte de fonds pour le projet de solidarité Mavic.» Le complexe multidisciplinaire, lui, comprendra un studio d'enregistrement, une grande salle de projection, une piscine, et une résidence d'artistes. Une première, au Congo-Brazzaville. En marge du lancement de la Fadim, Magloire Sitou diffusera, très prochainement, sur les antennes des médias congolais et internationaux, un clip sur le festival «Festi'Brazza, Festi'Couleurs». Il s'agit de l'hymne de ce rendez-vous culturel, fusion des cultures, par le biais de la danse et des ateliers pédagogiques qui débiteront, bientôt. Ce clip véhicule les valeurs de la mixité socioculturelle et est vu comme le chantre de l'Ake.

Hordel BIAKORO-MALONGA

ANNONCE LEGALE

Société NEW TECH AFRIC

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 000 F. CFA

Siège social: Pointe-Noire, au rond-point Davum, sur l'avenue
BILELIKA DOMBI, vers Europecar, en face de TOP SERVICE,
à l'Arrondissement N° 1 (Emery P. Lumumba)

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique reçu par maître Angélique Esther DINAMONA KIDILOU, Notaire en la résidence de Pointe-Noire, en date du 07/12/2015, enregistré aux domaines et timbre de Centre-Ville Pointe-Noire, le 08/12/2015, sous le numéro 15 DA 1657, certifié conforme et délivré par Maître Honoré NKOUA, Greffier en Chef, Chef de Greffe, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: NEW TECH AFRIC;

Forme de la Société: Société à responsabilité limitée Unipersonnelle;

Siège social: rond-point DAVUM, sur la route de l'Aéroport (AV. BITELIKA NDOMBI), au rez-de-chaussée de l'immeuble qui est en face de TOP SERVICE, B.P: 6555;

Capital social: Un Million (1 000 000) de Francs CFA;

Objet social: Construction et Génie civil, Quincaillerie, vente des matériaux de construction, des meubles, des pièces détachées, des huiles et automobiles, Import des équipements de boulangerie, Travaux publics;

Annexes: modification du 08/12/2015 n° M2/15-2956 Modification de l'Objet social, à compter du 07/12/2015;

Ancien: Construction et Génie civil, Quincaillerie, vente des matériaux de construction, des meubles, des pièces détachées, des huiles et automobiles, Import des équipements de boulangerie;

Nouveau: Construction et Génie civil, Quincaillerie, vente des matériaux de construction, des meubles, des pièces détachées, des huiles et automobiles, Import des équipements de boulangerie, Travaux publics;

Date d'effet: 07/12/2015

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Gérant statutaire

Nom Patronymique: M. HOTEIT - Prénom: Hussein Ali, de Nationalité libanaise.

Immatriculation: registre de commerce sous le numéro RCCM CG/PNR/12 B 652 du 08/12/2015

Maître Brice Gervais MOULOUNDOU

Notaire titulaire d'un Office sis à Brazzaville,
143, Avenue du Général De Gaulle, Centre-ville
Tél: 05 548-65-12/06 654-48-05,
E-mail: mouloundou_brice@yahoo.fr
REPUBLIQUE DUCONGO

SOCIETE BETHESTA SERVICES

En abrégé «B-SERVICES»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Au Capital de 1.000.000 F. CFA

Siège Social: Brazzaville, 07, Avenue Eboma Poko,
Quartier Massengo, Arrondissement IX Djiri.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes des Actes reçus par Maître Brice Gervais MOULOUNDOU, en date du 06/11/2015, enregistrés aux domaines et timbres de la recette de Baongo, à Brazzaville, le 1er/12/2015, sous le Folio 208/1 n° 2265, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: Société BETHESTA SERVICES;

Forme de la Société: SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE;

Siège social: 07, rue Eboma Poko, Quartier Massengo, Arrondissement IX Djiri – Brazzaville;

Capital social: UN MILLION (1.000.000) de Francs CFA, divisé en CENT (100) parts de DIX MILLE (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par les deux Associés;

Objet social: Construction de bâtiments et tous travaux de génie civil - Transport de personnel et marchandises - Fournitures de Bureau et Equipements - Commerce des articles à usage courant - Quincaillerie et Matériaux de construction - Location de Voitures - Import & Export;

Durée: fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de l'immatriculation au RCCM;

Administration de la Société: Madame OKOKO Jumelle Nannette, de nationalité Congolaise, a été nommée Gérante de la Société, pour une durée de cinq (05) ans renouvelable par tacite reconduction;

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 07/12/2015, sous le numéro 15 DA 1130;

Immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, le 07/12/2015, sous le numéro RCCM CG/BZV/15 B 6213.

Fait à Brazzaville, le 11 Décembre 2015

Pour avis,
Maître Brice Gervais MOULOUNDOU
Le Notaire

AVIS DE RECRUTEMENT

Dans le cadre de l'exécution du Projet de Prévention du VIH/SIDA en Afrique Centrale, une association de lutte contre le VIH/SIDA-IST procède au recrutement de:

Titre du poste: Magasinier
Lieu d'affectation: Brazzaville (Direction Exécutive)
Durée du contrat à durée déterminée: 07 mois renouvelables

1- Missions:

Sous la supervision du Responsable de l'Unité de Gestion Comptable et Administratif, le magasinier aura pour missions de:

- Organiser et gérer les magasins centraux de Brazzaville de stocks de produits (Pré-servatifs, fournitures de bureau, gadgets, matériel d'animation...) d'AAISC/AMSCO;
- Suivre les différentes opérations de transit et les dossiers en douane.

2- Qualification et expérience acquise:

- BEP en comptabilité au minimum;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 02 ans en gestion des stocks dans les Organisations non gouvernementales (ONG) ou les programmes similaires;
- Avoir la maîtrise des opérations de transit et de dédouanement au Congo;
- Avoir la maîtrise de l'outil informatique (Excel, Word, PowerPoint...)

3- Conditions:

- Etre ressortissant d'un état membre de la CEMAC;
- Avoir une bonne connaissance de l'environnement congolais de travail et du territoire;
- Avoir une bonne connaissance des pays de la CEMAC;
- Avoir un intérêt démontré dans les questions de santé dans les pays en développement, en général, et dans les pays d'Afrique au Sud du Sahara, en particulier;
- Avoir un intérêt pour les questions de développement, en général, et de l'organisation des systèmes de santé dans les pays en développement;
- Avoir un intérêt pour les questions d'in-

tégration régionale et particulièrement l'intégration en zone CEMAC;

- Etre dynamique;
- Etre capable de travailler en équipe et en milieu multiculturel;
- Etre capable et disposé à effectuer des déplacements dans des zones d'accès difficile et en zone rurale et dans les pays de la CEMAC;
- Etre d'une bonne moralité et n'avoir pas été condamné dans son pays d'origine ou au Congo;
- Etre capable de travailler sous pression;
- Etre d'une bonne moralité;
- Etre disponible pour tout engagement contractuel.

4- Composition du dossier:

- Une demande manuscrite adressée à la Présidente du Conseil d'Administration (C.A) de l'MISC;
- Un curriculum vitae;
- Un extrait d'acte de naissance ou la copie de la carte nationale d'identité, d'un passeport et d'une carte de séjour en cours de validité;
- Une lettre de motivation;
- Une copie du/des diplôme (s);
- Des certificats de travail attestant les nombre d'années d'expériences.

5- Procédures de recrutement:

- Présélection sur dossier;
- Test écrit;
- Entretien oral devant un jury.

6- Lieu de dépôt des dossiers:

Les dossiers de candidatures, sous pli fermé, seront déposés au Secrétariat de Direction de l'MISC/AMSCO, sis 172, Rue Soweto, quartier Télévision, Makélékélé, Brazzaville.

7- Date limite de dépôt des dossiers:

Elle est fixée, au plus tard, le 21 décembre 2015, à 14h00.

N.B. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

«WING WAH EXPLORATION & PRODUCTION PETROLIERE»

En sigle «WW E & P»

Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général
 Au capital de 10.000.000 F. Cfa
 Siège social: 81, rue Kouanga Makosso
 Pointe-Noire, République du CONGO
 B.P: 673
 RCCM: 15 B 565

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 Juillet 2015, et déposé au rang des minutes de Maître Florence BESSOVI, Notaire titulaire d'un Office de Résidence à Pointe-Noire, le 29 Juillet de la même année, il a été constitué une Société de droit congolais dont les statuts ont été enregistrés à la recette du centre-ville de Pointe-Noire, le 19 Août 2015, sous le numéro 6115, folio 144/3; numéro 6116, folio 144/4, présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général «SAU»;

Dénomination: «WING WAH EXPLORATION & PRODUCTION PETROLIERE», en sigle «WW E & P»;

Siège social: le siège social est établi à Pointe-Noire, 81, rue Kouanga Makosso, zone portuaire, République du Congo;

Capital social: le capital social est fixé à la somme de: DIX MILLIONS (10.000.000) Francs CFA, divisé en mille (1000) actions égales de dix mille (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de Un (1) à mille (1000), entièrement souscrites et libérées en numéraire;

Objet social: la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'Etranger:

- Recherche, exploration et exploitation des hydrocarbures liquides ou gazeux;
- Vente de produits pétroliers;
- Industrie de collection, de transport, du raffinage de pétrole;
- Construction industrielle et domestique, travaux pétrochimiques et de forage pétrolier, travaux des mètres cubiques de terre et pierre;
- Construction de routes urbaines, vente et le façonnage des matériaux de construction, location des équipements de construction;
- Services d'ingénierie et techniques pétroliers, le développement des technologies pétrolières, la revente de technologie, les conseils techniques, la formation technique, les services techniques, le forage géologique, cimentation, test de puits, diagraphie, vente

des équipements et accessoires pétroliers, vente des machines, équipements et produits chimiques (sauf produits chimiques dangereux), transport et location de tout type d'engins;

- La participation par tout moyen et sous quelque forme que ce soit et en tout pays, à toutes entreprises créées ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet susvisé;
- Et, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement;

Durée: la durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Apports en numéraire: par acte notarié de souscription et de versement du capital social reçu par Maître Florence BESSOVI, le 29 juillet 2015 et enregistré le 19 Août de la même année, sous le numéro 6113, folio 144/1, numéro 6114, folio 144/2, le souscripteur des actions de la société a intégralement libéré les actions au moyen d'un dépôt sur le compte bancaire ouvert au nom de la Société.

Gérance: Monsieur XIAO LIANGPING est désigné en qualité de premier administrateur général de la société, né le 09 Novembre 1963, à Guangdong (Chine); de nationalité Chinoise, titulaire du passeport délivré le 06 août 2013, sous le N° E24841184 et expirant le 05 août 2023.

Dépôt au Greffe: les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 13 Août 2015, sous le numéro 15 DA 1127.

Immatriculation: la société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de la ville de Pointe-Noire, le 13 Août 2015, sous le numéro CG/PNR/15 B 565.

Pour insertion,
La Notaire



**REPUBLIQUE DU CONGO
 MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE L'AVIATION
 CIVILE**

PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

**SERVICES DE CONSULTANT
 AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

BP: 711 – Pointe-Noire
 Téléphone: (242) 94.00.52
 Fax: (242) 94.20.42
 République du Congo
 E-mail : linfo@papn-cg.org
 Web : www.papn-cg.org

Le Port Autonome de Pointe Noire (PAPN) s'inscrit dans une dynamique de développement depuis plusieurs années avec notamment la réalisation du programme d'investissements prioritaires dans le cadre d'un partenariat public privé ayant permis la mise en concession du terminal à conteneurs. Pour faire face au développement de cette activité, le périmètre de la concession sera étendu dès 2017 sur le quai D qui accueille principalement aujourd'hui des navires conventionnels. Les travaux de reconstruction de ce quai devront s'achever avant décembre 2016. Cette situation, corrélée à la structuration progressive des corridors routiers et ferroviaires vers Brazzaville et à l'élargissement de l'hinterland du port vers les pays enclavés (couvrant un vaste territoire aux perspectives démographiques importantes), a nécessité l'actualisation en 2015 du Plan Directeur 2006 du PAPN.

Le Port Autonome de Pointe-Noire a sollicité une subvention de l'Agence française de développement (AFD) dans le cadre du Fonds d'Expertise et de Renforcement de Capacités (FERC), et a l'intention d'utiliser ces fonds pour financer les services de consultant en vue de réaliser une étude de faisabilité au niveau technique, économique et financier de la phase d'urgence qui constitue la première étape de mise en œuvre du Plan Directeur actualisé en 2015. La durée de la mission est de cinq (05) mois.

La mission du consultant aura pour objet :

- une étude d'avant projet sommaire et/ou avant projet détaillé,
- une étude de faisabilité économique,
- une étude de faisabilité financière,
- une mise à jour du modèle de simulation financière,
- une analyse des risques.

L'exécution des prestations nécessite les compétences d'une équipe de spécialistes dans les domaines précités, notamment :

- (i) un analyste financier ayant une compétence dans le domaine des financements des infrastructures portuaires, avec un minimum de 10 ans d'expérience;
- (ii) un ingénieur en infrastructures portuaires avec un minimum de 10 ans d'expérience ;
- (iii) un économiste portuaire ayant une expérience minimum de 10 ans.

Le PAPN invite les consultants de standard international, intéressés par les prestations précitées, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des «Directives pour la passation des marchés financés par l'AFD dans les états étrangers», document disponible sur le site web de l'AFD (www.afd.fr).

Les consultants intéressés doivent produire les informations montrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser la présente mission ; à ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent :

- les moyens en personnel qualifié et disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel ;
- les moyens matériels ;
- la surface financière (bilans du consultant pour les trois dernières années, références bancaires) ;
- des références concernant l'exécution de prestations analogues durant les cinq dernières années (titre du projet, date des prestations, montant et objet du contrat, nombre d'hommes-mois d'experts, bénéficiaire, sources de financement) ;
- une expérience dans des conditions semblables.

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :

- de l'ampleur des contrats,
- de la nature de la prestation,
- du domaine technique,
- du contexte géographique.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Dans ce cas, les informations incluses dans le dossier porteront sur les différents membres du groupement en faisant apparaître les moyens et qualifications de chacun d'eux et en précisant le consultant chef de file.

La présélection est ouverte aux consultants de tout pays. Le PAPN dressera une liste restreinte de 6 candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues auxquels il adressera le Dossier de Demande de Propositions pour la réalisation des services requis.

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par courrier postal, télécopie ou courriel (avec, dans ce dernier cas, confirmation par courrier postal ou télécopie) au plus tard le 5 janvier 2016 leur manifestation d'intérêt à l'adresse suivante :

Port Autonome de Pointe-Noire,
 B.P. 711 – Pointe-Noire – République du Congo
 Email: info@papn-cg.org
 Avec copie à l'adresse suivante :
 Email : jeanjacquesmombo@yahoo.fr

Les consultants retenus à l'issue de la présélection recevront ultérieurement une lettre d'invitation à soumissionner, accompagnée d'un dossier d'appel d'offres restreint. La sélection se fera en conformité avec les procédures du PAPN et de l'AFD.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires de 8 heures à 16h30, heure de Pointe-Noire, à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Port Autonome de Pointe-Noire,
 B.P. 711 – Pointe-Noire – République du Congo
 Email: info@papn-cg.org
 Avec copie à l'adresse suivante :
 Email : jeanjacquesmombo@yahoo.fr;
 +242 06 670 11 12 ; +242 06 670 11 12

Fait à Pointe-Noire, le 03 décembre 2015

Le Directeur Général
Monsieur Séraphin BHALAT

Coupes africaines des clubs 2016

Etoile du Congo, Diables-Noirs et V.Club Mokanda dans un guêpier!

La Caf (Confédération africaine de football) a publié, vendredi 11 décembre 2015, à son siège du Caire (Egypte), le calendrier et les résultats du tirage au sort des compétitions africaines des clubs. 106 clubs se sont inscrits, dont 55, en Ligue des champions, et 51, en Coupe de la Confédération. Trois clubs congolais, Etoile du Congo, Diables-Noirs et V.Club Mokanda, passeront par le tour préliminaire, tandis que l'A.C Léopards de Dolisie est exempté de ce tour. Et le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'auront pas la tâche facile.

Pour son retour en Ligue des champions, l'Etoile du Congo croisera le fer avec les Gabonais de Manga Sport de Moanda, un habitué des compétitions africaines. Les Stelliens se déplaceront, d'abord, au Gabon, au match aller, avant de recevoir, à Brazzaville, leur adversaire, pour le match décisif. Dans la coupe de la Confédération, les Diables-Noirs auront affaire à l'Africa Sport National d'Abidjan (Côte d'Ivoire), un des grands noms du football africain, bien qu'étant rentré, désormais, dans l'anonymat. Ils l'affrontera, d'abord, à Brazzaville, pour le match aller, avant d'aller chercher, définitivement, la qualification au bord de la lagune Ebrié.

Devant V.Club Mokanda, de Pointe-Noire, dont c'est le retour en Afrique, quatorze ans



Africa Sport National d'Abidjan, vainqueur de la Coupe de Côte d'Ivoire.

après sa dernière apparition, se dressera une équipe d'un très grand pays du foot africain: Akwa United du Nigeria, avec match aller au Complexe sportif de la capitale économique congolaise. Les Ponténégrins sont engagés, eux aussi, dans la deuxième compétition africaine inter-clubs.

Tous les matchs du tour préliminaire sont fixés aux mêmes dates, pour les deux épreuves: les 12, 13 ou 14 février (aller) et 26, 27 ou 28 février (retour). Tout normalement, l'A.C Léopards figure parmi les équipes exemptées du tour préliminaire, en raison de son passé récent prestigieux. Il n'entrera en lice

qu'à l'étape des seizièmes de finale, et fera face au vainqueur du match Chicken Inn (Zimbabwe)-Mamelodi Sundown (Afrique du Sud). Les seizièmes de finale auront lieu, les 11, 12 ou 13 mars (aller) et, une semaine plus tard, donc, les 18, 19 ou 20 mars 2016 (retour).

En attendant, les prétendants congolais aux titres africains doivent mettre à profit les deux mois à venir, peaufiner leur préparation. Entre-temps, le championnat national d'élite Ligue 1 aura débuté. Au travail, vite! Bonne chance Etoile du Congo, Diables-Noirs et V.Club Mokanda! Bonne

chance A.C Léopards!

G. M.

A lire!

“Les grandes dames des Diables-Rouges”

Notre excellent confrère, Ghislain Joseph Gabio, n'est pas un débutant dans le genre «portrait» de grand joueur ou d'une grande équipe. Il vient de publier, aux Editions L'Harmattan, à Paris, «Le handball féminin au Congo-Brazzaville... Les grandes dames des Diables-Rouges», qui est de la même veine que ses précédentes productions.



Bel album, doublé d'une histoire passionnante, l'ouvrage de Ghislain Joseph Gabio est tout à la fois un livre de référence et un cadeau à offrir. Le handball féminin congolais consacré aux yeux de l'Afrique après les quatre titres continentaux des Diables-Rouges, en 1979, 1981, 1983 et 1985, et la première participation d'une sélection féminine africaine aux Jeux Olympiques, en 1980, méritait, bien entendu, qu'on lui consacre un tel hommage et un récit passionné.

La grande aventure des Diables-Rouges dames du Congo a débuté, selon Ghislain Joseph Gabio, à la Coupe d'Afrique centrale qualificative aux Jeux africains de 1973, pour culminer, bien entendu, aux quatre succès consécutifs au Challenge Marien Ngouabi. C'est le témoignage, finalement, de l'ascension du Congo dans le handball africain.

Le livre est vendu à L'Harmattan Congo-Brazzaville.

G.M.

Nécrologie

Hommage à Urbain Maurice Mongo

Le journaliste sportif de Radio-Congo, Urbain Maurice Mongo, s'est éteint, lundi 7 décembre 2015, au C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville. A 44 ans. Il laisse une veuve et quatre petits orphelins.

Urbain Maurice Mongo est entré en journalisme, par le biais d'un test initié en 2006, par le service des sports de Radio-Congo. Il forme, quelques mois plus tard, un groupe de stagiaires, avec, entre autres, Alain Osséré, Jean-Pierre Okana, Bienvenu Gangalé, Nelly Ossiala, Okouélé, Okoko. A cette époque des vaches maigres, le service des sports étant démembré, certains ténors s'en étant allés à la retraite. La mort n'avait pas épargné deux autres agents, notamment.

Des jeunes gens, dictaphones à la main, font leur apprentissage, chaque jour, surtout les week-ends, quand l'activité sportive est débordante. Ils sont une curiosité, pour certains d'entre nous auxquels ils s'accrochent, parfois,

pour une raison ou une autre. Quelques années après, il ne restera plus qu'Urbain Maurice Mongo, performant sur le terrain de la pratique. Les autres ont rejoint, probablement, leur administration d'origine.

Urbain était enseignant des Mathématiques. Voilà qu'il s'affirme, au fil des mois et des années, dans son nouveau métier. Les auditeurs de Radio-Congo s'habituent, désormais, à sa voix. Certains se délectent de ses courtes interventions, sur les antennes nationales. Bientôt, il sera lancé dans le grand bain. Ce moment arrive. Urbain peut présenter les émissions. C'est bien parti, pour lui. Il est même envoyé en reportage, parfois à l'extérieur du pays.

Quand il prend du galon, je découvre un sobriquet qui le rend célèbre dans la confrérie des journalistes sportifs: "Indien". Un nom qui l'accompagnera jusque dans sa tombe.

J'ai fait chambre commune avec lui, trois ou quatre fois, à l'intérieur du pays. Eh bien, Urbain Mongo était un adepte des beuveries. C'est pourquo, je le chambrais, souvent, en lui répétant, régulièrement, qu'il était le plus recherché des entonneurs vivants. Parce que d'aucuns disaient que, confortablement installé, il n'abandonnait la partie qu'après avoir tué la dernière... Non, j'exagérais, simplement. En réalité, j'aimais sa compagnie.

Hélas! Une carrière, riche de promesses, s'est, précocement, brisée. Sacré "Indien", je me souviendrais toujours de ton passage dans notre profession.

Va, repose en paix!

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Nécrologie

Roger Ntoto Lacombe en deuil!

Notre confrère, Roger Ntoto Lacombe, journaliste à Télé-Congo et président de la section Congo de l'A.i.p.s (Association internationale de la presse sportive), pleure sa conjointe, Pierrette Maassamba. Cette dernière, soldate de l'Armée du salut, a rendu l'âme, lundi 30 novembre 2015, des suites d'une courte maladie, au C.h.u de Brazzaville. Elle a été inhumée, mercredi 9 décembre, au cimetière de Loukanga, après un culte funéraire célébré au poste salutiste du Plateau des 15 ans.

C'est une tragédie de perdre sa femme. La rédaction sportive de La Semaine Africaine adresse des très vives et sincères condoléances à Roger Ntoto Lacombe. Que le Seigneur lui donne la force de traverser ce moment pénible.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

OFIS store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760*
+
Imprimante HP 1515

145.000 FCFA HT

STOCK LIMITÉ

* Reconditionné

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offerts

01600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

GX INTERNATIONAL

● Express National International
● Fret Aérien & Maritime
● Douane & Transit
● Logistique

Notre devise
ALLER + LOIN

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire : Rond point Kasal (face au cct) | Brazzaville : 01 Av Cardinal emile Biyenda (face à la Mairie)

(+242) 05 301 0238 / 05 550 1075 | Tel : (+242) 05 550 1071 / 05 550 1073

Nos partenaires

ups sap

gointernational.net

Election présidentielle en Centrafrique

Le candidat Xavier Sylvestre Yangongo a rencontré ses compatriotes à Brazzaville

Candidat à l'élection présidentielle reportée en février 2016 en République Centrafricaine, Xavier Sylvestre Yangongo, général d'armée, ancien ministre, a rencontré ses compatriotes vivant à Brazzaville, la ville où il est né et où il a effectué ses études primaires et secondaires, entre 1954 et 1963. C'était lundi 7 décembre 2015, dans la salle de conférences du palais des congrès. Cette rencontre lui a permis d'exposer la vision politique qui sous-tend sa candidature à l'élection présidentielle qui va marquer le terme de la transition centrafricaine. Il se dit optimiste, quant à ses chances de remporter ce scrutin présidentiel.

Déclaré candidat, depuis avril, le général Xavier Sylvestre Yangongo a exposé sa vision pour sortir son pays du gouffre. Les Centrafricains vivant à Brazzaville ont répondu, massivement, à l'appel de leur compatriote qui est venu solliciter leurs voix, afin de briguer la magistrature suprême.

S'exprimant en français et en sango, l'une des langues parlées en Centrafrique, le candidat indépendant Yangongo a électrisé la salle. D'abord, son entrée dans la salle a été marquée par un tonnerre d'ovations, comme si la campagne avait déjà commencé. Aussi, chaque phrase du candidat était suivie d'une salve d'applaudissements et de chants. C'est comme si le général était en terrain conquis. «Je suis venu solliciter votre confiance, afin de gérer le pays et lui permettre de retrouver sa paix», telle est la raison qui l'a conduit à se présenter à l'élection présidentielle.

Xavier Sylvestre Yangongo a, par ailleurs, annoncé ses priorités, une fois élu à la tête de la Centrafrique: «Nos priorités sont, d'abord, les cinq verbes de Barthélemy Boganda: nour-



Xavier Sylvestre Yangongo.

rir, loger, vêtir, instruire et soigner. Et à cela, j'ajoute la sécurité. Aujourd'hui, les Centrafricains ont besoin d'être nourris, parce qu'ils sont dans des sites partout dans le pays. Ils ont perdu leurs plantations et tout. Et donc, il faut relancer l'économie du pays, etc., a-t-il dit.

Neveu de Barthélemy Boganda, le président-fondateur de la République Centrafricaine, Xavier Sylvestre Yangongo, 69 ans, général de corps d'armée, est connu dans son pays, pour avoir connu une brillante carrière dans l'armée centrafricaine. Il a occupé, successivement, plusieurs portefeuilles ministériels. Il a,



Xavier Sylvestre Yangongo (2^e à partir de la g.) entouré des membres de son équipe de campagne.



Les compatriotes saluant l'entrée en salle du candidat.

notamment, été à la défense, aux travaux publics, à la santé publique, aux affaires sociales et à la justice.

Sous l'ancien président Ange Félix Patassé, il a été également ministre, chargé de la défense nationale et conseiller à la présidence de la République, chargé de l'armée nationale. Et, enfin, sous l'ancien président François Bozizé, il

a servi en qualité de ministre conseiller à la jeunesse pionnière nationale.

Marié et père de huit enfants, Xavier Sylvestre Yangongo est détenteur de plusieurs distinctions honorifiques de son pays et il est aussi officier de la Légion d'honneur.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

Journée internationale des droits de l'homme

Garantir les libertés fondamentales et protéger les droits humains de tous

La Journée des droits de l'homme, célébrée le 10 décembre dernier, a été consacrée, cette année, au lancement d'une campagne qui marque le 50^e anniversaire des deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme: le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Les deux instruments juridiques internationaux ont été adoptés, le 16 décembre 1966, par l'Assemblée générale des Nations unies.

Les deux pactes internationaux ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme forment la Charte internationale des droits de l'homme, énonçant les droits civils, politiques, culturels, économiques et sociaux qui sont les droits de tous les êtres humains.

Pour vulgariser ce texte, les Nations unies ont lancé une campagne intitulée: «Nos droits. Nos libertés. Toujours». Cette campagne, qui durera jusqu'en décembre 2016, vise à promouvoir et sensibiliser, non seulement les gouvernants à travers le monde, mais aussi les populations, sur l'existence des deux pactes qui fêtent leur 50^e anniversaire. Elle est centrée sur le thème des droits et libertés (liberté d'expression, liberté de religion, liberté de vivre à l'abri du besoin et liberté de vivre à l'abri de la peur...) sur lesquels se fonde la Charte internationale des droits de l'homme. Ces droits et libertés sont aussi pertinents, aujourd'hui, qu'ils l'étaient, lorsque les pactes ont été adoptés il y a 50 ans. «En cette journée des droits de l'homme, engageons-nous, de nouveau, à garantir les libertés fondamentales et à protéger les droits humains de tous», a lancé Ban Ki-moon, le secrétaire général de l'Onu, le 10 décembre dernier.

Au Congo, l'événement semble être passé inaperçu. On ne sait pas si le Ministère de la justice, des droits humains et de la réforme de l'Etat a prévu manifester la contribution du gouvernement dans la vulgarisation de ces instruments internationaux. De même, les associations et les O.n.g.s ne semblent pas avoir saisi l'opportunité du 50^e anniversaire des deux pactes, pour faire entendre leurs voix. Mais, il reste encore du temps, puisqu'il s'agit d'une campagne qui dure toute une année.

Joël NSONI

Livre: «Congo-Brazzaville: quelle démocratie pour demain?»

Un plaidoyer de Zika Jean-Roger pour une démocratie participative au Congo

Démocratie: (...) «Un mot magique destiné à susciter l'euphorie et l'exaltation dans les campagnes électorales. Un rêve, plutôt qu'un idéal politique qui impose des tâches à accomplir. (...) Au Congo, on le sait, la démocratie se résume à l'élection présidentielle». Nul homme raisonnable ne saurait contredire ces mots qu'il nous est donné de lire dans l'essai que vient de signer Zika Jean-Roger, aussi dénommé Zika wa Zika, «Congo-Brazzaville: quelle démocratie pour demain?». Et ce pour deux raisons au moins. D'abord, la démocratie au Congo et dans la plupart de nos pays d'Afrique, est problématique, pour la simple raison que les scrutins électoraux (présidentielle, législative, etc.) qui ponctuent la vie politique, ne sont que très rarement libres, sincères et réguliers, selon la formule consacrée. En outre, il est difficile de concevoir que la démocratie aille de l'avant dans un pays où l'Etat de droit reste encore un mythe: «L'autorité de l'Etat est mise à mal, écrit l'auteur. Or, une société qui ne peut pas faire respecter ses propres règles, parce qu'elle n'a pas le courage de juger, de condamner ou de punir ceux qui les transgressent n'est pas capable de garantir l'égalité de tous devant la loi et d'entrer en démocratie».



La couverture du livre.

de gouvernement, affublé de sa figure symbolique qui est l'homme providentiel, ce *deus ex machina* capable de régenter toute la vie politique, à la manière d'un monarque absolu: «Le présidentialisme exacerbe, chez les vainqueurs (des élections, Ndlr), le sentiment d'omnipotence et exagère leur goût du pouvoir ainsi que le désir de ne plus le quitter. (...) Loin d'être une solution, il est, au contraire, un problème. Il s'avère même être, chez nous, le principal obstacle à l'émergence d'une société démocratique, car il amène à concevoir la politique comme un art de conquérir et de conserver le pouvoir, donc un pur rapport de forces». Il n'est pas faux de penser avec Zika Jean-Roger, que la

classe politique congolaise, dans sa majorité, est favorable au présidentialisme, une tendance qui, au demeurant, n'est pas propre au seul Congo, et dont il faut, probablement, situer l'origine aussi bien dans le fond autoritaire de la société traditionnelle congolaise, que dans l'autoritarisme du régime colonial. Le bel essai de Zika Jean-Roger est un plaidoyer pour l'avènement au Congo d'une démocratie participative et l'assainissement de la gestion publique. La démocratie participative signifie, dans l'esprit de l'auteur, que les populations participent, elles-mêmes, grâce à un système de représentativité, à la prise de décision sur les problèmes concernant leur émancipation (l'école, la santé, la sécurité, etc.) Pour qu'un tel type de démocratie prenne corps dans la société, il faut engager le pays dans une politique de décentralisation du pouvoir central. L'auteur nous rappelle, au passage, que la Constitution de mars 1992 et celle plus récente de janvier 2002, prévoient, l'une et l'autre, une décentralisation de l'Etat, mais que ni le gouvernement de Pascal Lissouba, ni celui de Denis Sassou-Nguesso n'ont rien entrepris de substantiel en la matière. Dans les deux cas, la raison avancée est sensiblement la même: «Les structures décentralisées manquent d'infrastructures et de ressources aussi bien matérielles, financières

qu'humaines, au regard des compétences qui leur ont été transférées (santé, éducation...)».

L'essai de Zika Jean-Roger pose une question qu'on aurait tort de négliger, quand on aborde la problématique de la décentralisation de l'Etat, dans un pays comme le Congo, où la question ethnique reste entière: «Mais ne faut-il pas, cependant, craindre, au vu du caractère ethnique de nos partis politiques, que la décentralisation ne favorise les revendications autonomistes? Ne risque-t-elle pas d'ouvrir la boîte de pandore du séparatisme? Autrement dit, ne constitue-t-elle pas une menace pour l'unité nationale?».

L'auteur donne des éléments de réponse: «Il est donc nécessaire d'impulser une politique de détribalisation comme préalable à la décentralisation. La refondation des partis politiques, l'instauration d'un service national pour les jeunes, la réhabilitation de l'école publique ou le désenclavement des régions sont des mesures de nature à y contribuer pleinement et dont la nation doit discuter». Cette approche du processus de décentralisation du pouvoir central est réaliste, mais il convient, sans doute, d'affiner la réflexion. Les démocrates, nous dit l'auteur, ne peuvent faire l'économie de la reconstruction de l'Etat, s'ils veulent sortir le pays de l'enlisement politique. Cette idée paraît décisive, si on

la ramène à la question de la décentralisation, car les comportements déviants que l'on observe au niveau du pouvoir central, la corruption, la perte du sens de l'Etat, le détournement des deniers publics, etc. peuvent aussi se manifester, du fait d'un effet de contagion, dans les entités décentralisées. On peut donc se poser la question suivante: quelle seraient les chances de réussite d'une décentralisation qui se réaliserait à partir d'un Etat en butte à la déliquescence, depuis plusieurs décennies déjà. Décentraliser un tel Etat,

ne reviendrait-il pas, in fine, à reproduire, au niveau des entités décentralisées, les défauts et dysfonctionnements d'un pouvoir central dont on cherche, pourtant, à rationaliser le fonctionnement? D'où, l'on en vient à déduire que la réhabilitation de l'Etat est, elle aussi, une condition préalable à la décentralisation du pouvoir central. La construction du projet démocratique dans un pays où l'idéologie et les pratiques du parti-Etat (clientélisme, instrumentalisation de l'appartenance ethnique, pillage des ressources publiques, etc.) restent encore vivaces, n'est pas un processus qui va de soi. L'essai de Zika Jean-Roger nous le montre, avec un indéniable brio. A propos, qui a dit que la démocratie ne se décrète pas?

Jean-José
MABOUNGOU

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE

Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président: Mgr Miguel Angel OLAVERRI, Evêque de Pointe-Noire
Vice-Président: Mgr Anatole MILANDOU, Archevêque de Brazzaville
Directeur de Publication: Joachim MBANZA
Secrétaire de rédaction: Yéran Carrhol YANGA

Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33
Saisie & Montage (PAO): Atelier La Semaine Africaine
Service Commercial: Brazzaville: Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94
Pointe-Noire: Tel: 05.557.78.71 / 06.655.80.03 / 05.553.16.93

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net

BUROTOP IRIS
www.burotopiris.com

un Mate 7 Gold



Double SIM 4G
Empreinte Digitale
Caméra HD 13Mp
Processeur Octa-core 1GHz
RAM 2Go
Mémoire 32Go

Garantie 1 an

Prix exceptionnel
299 000 FCFA ht

La grande classe

4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

BUROTOP IRIS
www.burotopiris.com

DELL REGISTERED PARTNER

LAPTOP DELL
à 199.000 FCFA ht seulement !



Processeur Dual Core à 1.4 GHz
Disque dur : 500Go
Freedos
Ecran 15.6"

4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

BUROTOP IRIS
www.burotopiris.com

Tablette Huawei 3G T1



Garantie 1 an

à seulement **99.000 FCFA ht**

- Ecran : 7"
- Épaisseur : 8.5 mm
- Processeur : Quad core 1.2 Ghz
- Mémoire RAM : 1GB
- Mémoire : 8GB extensible
- Cameras : avant et arrière
- Système : Android 4.4 + Huawei Emotion UI 3.0

www.burotopiris.com

4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

BUROTOP IRIS
www.burotopiris.com

Ordinateur de Bureau Reconditionné + imprimante HP 1516 multifonction couleur



Windows installé
Compatible ANDROID/APPLE

à 99.000 FCFA/HT

*Prix HT/Cette offre est réservée aux particuliers et dans la limite du stock disponible.

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56